



Atlas de la Biodiversité Communale



Réalisé par Marie Hatay
Sous la direction de Gilles Rayé



Sommaire

Dans ce document :



La démarche globale	— Page 2
Le mot de Jean-Marc Léoutré et de Gilles Rayé	— Page 3
La commune de Saint-Jeoire-Prieuré et son patrimoine historique	— Page 4
Le corridor écologique	— Page 5
Les inventaires existants	— Pages 6-7
Les mesures de gestion existantes	— Page 8
Les mesures de protection existantes	— Page 9
La méthodologie pour les inventaires complémentaires	— Pages 10-11
Les résultats oiseaux	— Pages 12-13
Les oiseaux remarquables	— Pages 14-19
Les résultats papillons	— Pages 20-21
Les résultats prairies	— Pages 22-23
Les autres espèces inventoriées	— Pages 24-29
Les espèces déterminantes et « hot-spot » de la biodiversité	— Page 30
Les préconisations pour la gestion de notre patrimoine naturel	— Pages 31

La démarche globale de l'Atlas de la Biodiversité Communale :

L'ABC est une initiative du ministère en charge de l'Écologie et du Développement durable, suite au Grenelle de l'environnement (2007) qui suggérait la création d'un observatoire de la biodiversité. Cet atlas répond au besoin de la collecte de données locales afin de mieux connaître et préserver la biodiversité des communes.

Le lancement de ces inventaires a été annoncé en 2010, année internationale de la biodiversité, suite au concours « Promouvoir la biodiversité en ville/ Capitale française de la biodiversité ».

La candidature de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré a été retenue pour ce projet, parmi 9 autres communes de Rhône-Alpes et une centaine en France. L'Atlas de la biodiversité des communes est un inventaire (faune et flore) réalisé à l'échelle communale.

Pour la réalisation de ce document, deux phases sont à distinguer. Dans un premier temps, un état des lieux de la connaissance du patrimoine naturel regroupant toutes les données disponibles pour la commune de Saint-Jeoire-Prieuré, a été réalisé.

Par la suite, des inventaires complémentaires ciblés sur certains groupes (oiseaux, papillons, plantes à fleurs...) sont mis en place. Ces inventaires nécessitent l'appui d'une méthodologie simple et qui pourra être reprise par d'autres communes.

Grâce à l'ensemble de ces inventaires et données, des préconisations de gestion du patrimoine naturel de la commune sont envisagées.





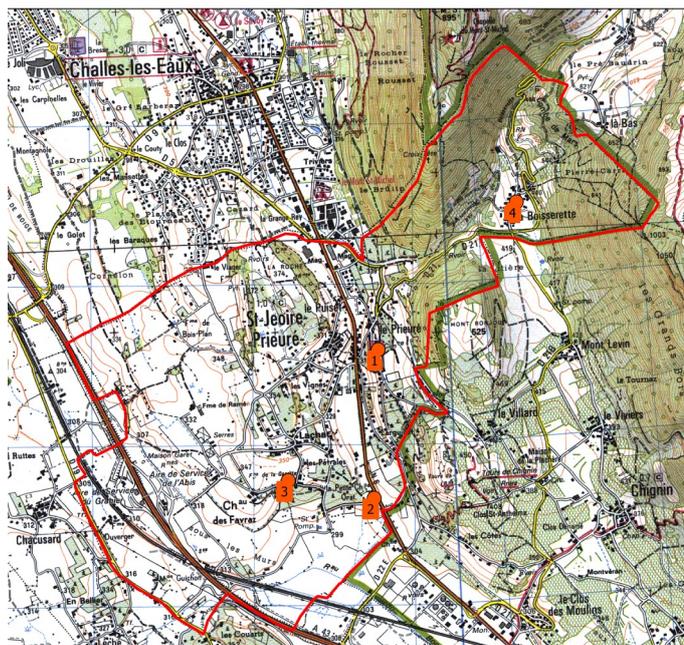
Mot du maire

Le patrimoine historique et culturel

Saint-Jeoire-Prieuré est une commune savoyarde de 534 hectares et d'environ 1000 habitants. Sa surface d'intérêt patrimonial (c'est à dire présentant un intérêt pour l'écosystème local) était de 216.1 hectares en 2007, soit 40.4% de la surface communale.

La commune présente un fort intérêt agricole avec des vignes et de nombreuses prairies. La commune possède aussi des coteaux secs, des bois et des zones humides. Cette multitude de milieux présents est un fort atout pour la commune lui permettant de mettre en avant un patrimoine écologique important. En effet, ces zones présentent intérêt car elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales, comme les oiseaux, les papillons et les orchidées.

L'Atlas de la biodiversité des commune permet de mettre en valeur ce patrimoine et de mettre à jour l'ensemble des connaissances présentes sur la commune. Cela permet aussi de combler les éventuelles lacunes concernant certaines espèces.



Statue de Saint-Georges



Statue ange

Prieuré (1)



Le patrimoine culturel et architectural est important, en effet, la commune dénombre un prieuré, des oratoires, des fontaines, un pont, un four à pain et un lavoir. Le prieuré abrite une statue de Saint Georges du XVème siècle classée monument historique en 1952 et de nombreux autres aouts comme deux statues d'anges ailés du XVIIème siècle.



Oratoire (2)



Lavoir (3)



Four à pain (4)

Le corridor écologique

La principale cause de perte de la biodiversité à l'échelle mondiale résulte de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels. Cela est principalement dû à l'accroissement des activités humaines et de l'expansion urbaine au cours du dernier siècle. Les espèces ne peuvent plus circuler entre les espaces naturels et assurer une bonne conservation de leurs populations.

Les stratégies de protection de la nature doivent donc être adaptées à ce constat et créer des zones de passage entre les reliques d'espaces naturels. Ainsi, anciennement cantonnée à la protection des espaces riches en biodiversité et en espèces phares, les actions de protection se tournent vers les espaces permettant de relier plusieurs habitats entres eux. Ce sont les corridors écologiques. Cette nouvelle approche permet de diminuer l'effet de la fragmentation du paysage. Ils peuvent être appelés trames vertes s'ils sont terrestres ou trames bleues s'ils sont aquatiques.

La commune de Saint-Jeoire-Prieuré, située dans la combe de Savoie et la Cluse de Chambéry est un carrefour stratégique non seulement au niveau local mais aussi régional. En effet, cette zone représente un enjeu pour la connexion entre les massifs de Bauges, Chartreuse et Belledonne. La pression d'urbanisation est forte dans cette vallée.

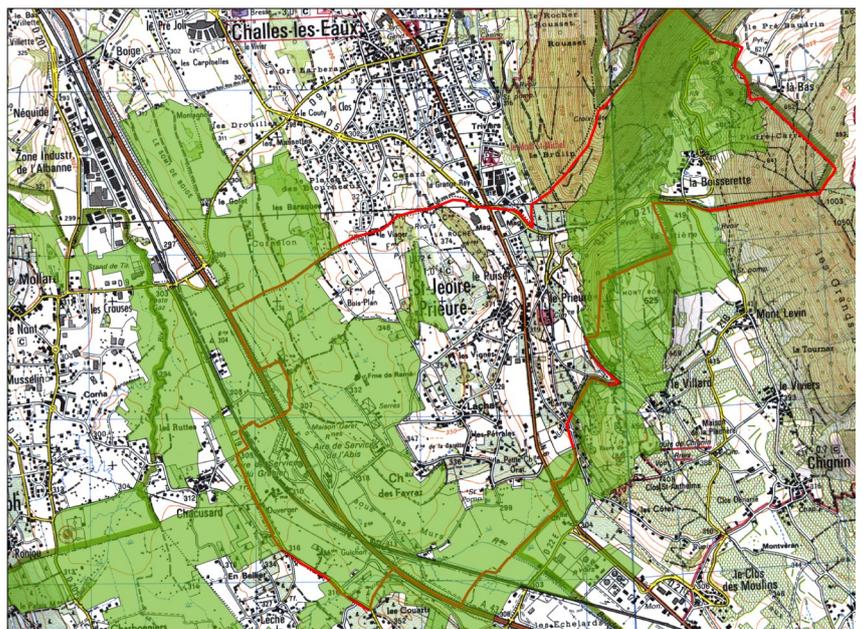
Dans le cadre de la mise en place d'une politique régionale en faveur du patrimoine naturel, le corridor écologique Bauges-Chartreuses est créé, incluant dans ses limites la commune de Saint-Jeoire-Prieuré. Ce projet est possible grâce à l'action conjointe de plusieurs acteurs : Métropole Savoie, la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. Son périmètre couvre 873 hectares et couvre 8 communes : les Marches, Apremont, Myans, Saint-Baldoph, Chignin, Saint-Jeoire-Prieuré, Challes-les-eaux et la Ravoire. D'autres acteurs locaux participent à ce projet comme Chambéry métropole, la commune de Saint-Jeoire-Prieuré, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie, la Fédération Rhône-alpes de Protection de la Nature... Ce contrat est mis en place pour une durée de 5 ans de 2009 à 2014.

Les espaces présents sur la commune comme les coteaux secs (boisserette), les milieux humides (Marais...), les prairies pâturées, les prairies de fauches, les haies, les arbres à cavités sont des zones intéressantes pour diverses espèces de faune et de flore. Ces sites représentent aussi une connexion naturelle entre les massifs des Bauges et de la Chartreuse. Le but de ce corridor est d'assurer la restauration et la pérennisation des liaisons écologiques permettant la libre circulation des espèces entre les massifs.

Cet espace peut être utile à différentes échelles de la faune : les liaisons utilisées ne vont pas être les mêmes par un sanglier, un hérisson, une grenouille, un oiseau ou un chevreuil. Tous ces animaux peuvent utiliser les habitats présents dans la commune. Les hérissons vont utiliser les haies pour se déplacer, les chevreuils et sangliers vont s'abriter dans le marais, les oiseaux vont séjourner dans les vieux arbres et cavités murales et enfin, les amphibiens vont utiliser les mares comme relais lors de migrations annuelles.



Chevreuil



Zonage corridor Bauges-Chartreuse

Les ZNIEFF

Le ministère de l'Environnement lança cette démarche en 1982, afin d'améliorer les connaissances sur le territoire français. Cet inventaire est une référence en connaissance du patrimoine naturel et sert de base aux politiques de protection de la nature. Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est l'inventaire scientifique des secteurs de la commune particulièrement intéressants sur le plan écologique. Dans ces zones, ont été identifiés des espèces ou milieux rares, remarquables, protégés ou mêmes menacés. Une liste des espèces pouvant induire la création d'une ZNIEFF en Rhône-Alpes est établie suivant leur statut régional. Les espèces peuvent être « Déterminantes » si leur seule présence justifie la création d'une ZNIEFF, « Déterminantes avec des critères » si des conditions particulières doivent être remplies pour créer le site ou « Complémentaires » si la présence d'autres espèces est requise pour créer la ZNIEFF.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée juridique directe, néanmoins la loi de 1976 sur la protection de la nature impose aux PLU de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées. Les ZNIEFF sont, dans ce cas des outils d'expertise pris en considération par l'Etat.

Nom	Surface totale (hectares)
Marais sur le ruisseau de Bondeloge	27,09
Bocage de Boige et de la Ramée	190,99
Mont Saint-Michel	368,98
Rebord méridional du massif des Bauges	958,96

La commune de Saint-Jeoire-Prieuré comprend quatre ZNIEFF I dans son territoire :

Les ZNIEFF n'étant pas élaborées en fonction des limites communales, une même ZNIEFF peut être placée sur plusieurs communes.

Une ZNIEFF plus grande, de type II, englobe les deux dernières ZNIEFF mentionnées ci-dessus.

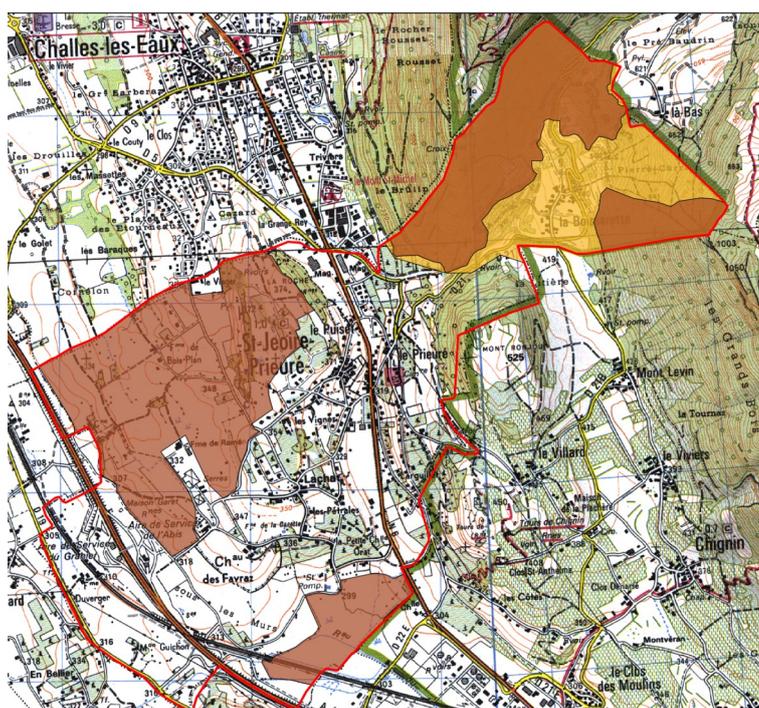
En savoir plus...

On distingue deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I sont de superficie réduite et de nature homogène d'un point de vue écologique. Ces zones sont d'un grand intérêt pour l'écosystème local.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels ou peu modifiés, riches et qui offrent de nombreuses potentialités écologiques. Dans les deux cas, ces zones doivent comporter des espèces « déterminantes », définies comme les plus remarquables et/ou menacées du territoire régional.

Localisation des ZNIEFF sur la commune



Inventaire des Zones Humides

Les zones humides sont des zones riches en biodiversité, lieux de refuge pour de nombreuses espèces comme les amphibiens, les insectes, les mammifères et les oiseaux. Ce sont des espaces de transition, entre la terre et l'eau. Ces espaces permettent aussi la régulation des débits d'eau.

Cet inventaire doit être pris en compte de façon obligatoire dans les documents d'urbanisme. De plus, c'est un outil d'aide à la décision en matière d'orientation des futures actions de protection des zones humides.



Marais du Bondeloge
La principale zone humide de la commune

Nom	Surface communale (hectares)
Marais du Bondeloge	55,7
Bois plan	0,55
La Ramée	1,33
Saint-Jeoire-Prieuré	0,97
La Boisserette	1,17

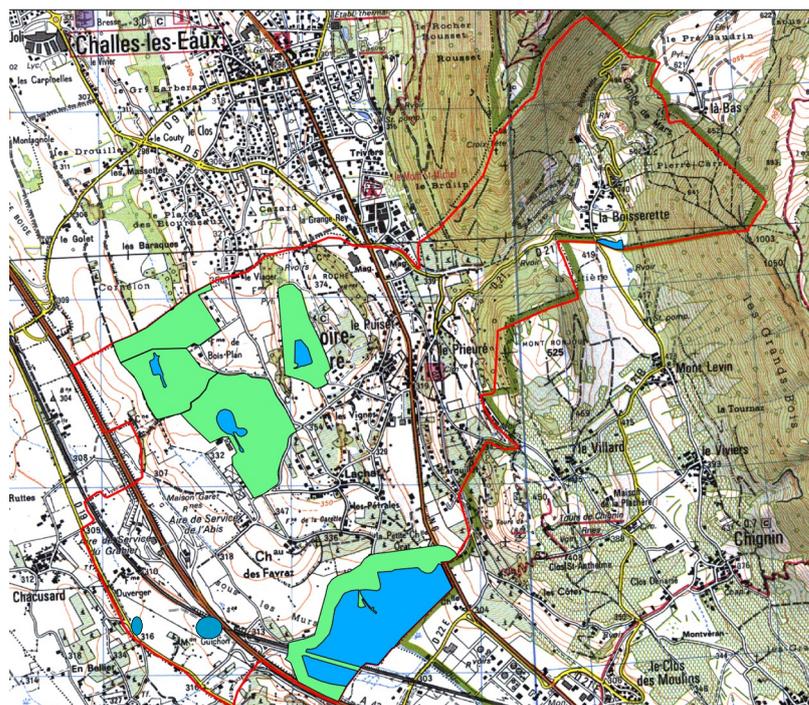
Des préconisations de gestion du marais de Bondeloge sont en cours de mise en place, en concertation des différents acteurs : Chambéry métropole, CISALB.



En savoir plus...

L'inventaire de Savoie est réalisé selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) qui sélectionne les zones humides de plus de 1000 m² selon des critères biologiques (présence d'espèces indicatrices), pédologique (morphologie des sols) et hydrologique (inondabilité). Chaque zone humide est associée à son espace de fonctionnalité : zone périphérique en étroite relation fonctionnelle avec la zone humide (alimentation et circulation en eau...) et avec un rôle de corridor écologique entre les différentes zones humides.

Localisation des ZH sur la commune



Zone humide



Espace de fonctionnalité

Les zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau Européen institué par la directive européenne « Habitats, faune, flore » en 1992. C'est un ensemble de sites naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire ayant pour objectif de préserver la diversité biologique à l'échelle européenne. Ces sites s'appliquent à prendre en considération les activités économiques et sociales des sites concernés.

En France, chaque site est géré par un gestionnaire nommé lors de sa création. Ce réseau s'applique à protéger des sites rares au niveau européen et représentatifs des états membres. La préservation des espèces et la conservation des milieux visés passe surtout par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de la sauvegarder jusqu'à ce jour. Un document d'objectif dresse l'état des lieux naturel et socio-économique du site avant de lister les objectifs de la gestion (préservation du patrimoine naturel, sensibilisation du public). Pour cela, le plus souvent, des contrats sont mis en place entre les différents acteurs présents sur le site.

La commune de Saint-Jeoire-Prieuré est concernée par un site Natura 2000 nommée « Pelouses, forêts sèches et habitats rocheux du rebord méridional du massif des Bauges » et géré par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. La commune comprend 23,7 hectares de cette zone qui possède une surface totale de 1168 hectares. Ce site se compose de forêts et pelouses sèches, espaces propices à la présence d'espèces telles que le Circaète-Jean –le-Blanc ou certaines espèces de Chauve-souris.



Mont Saint-Michel



En savoir plus...

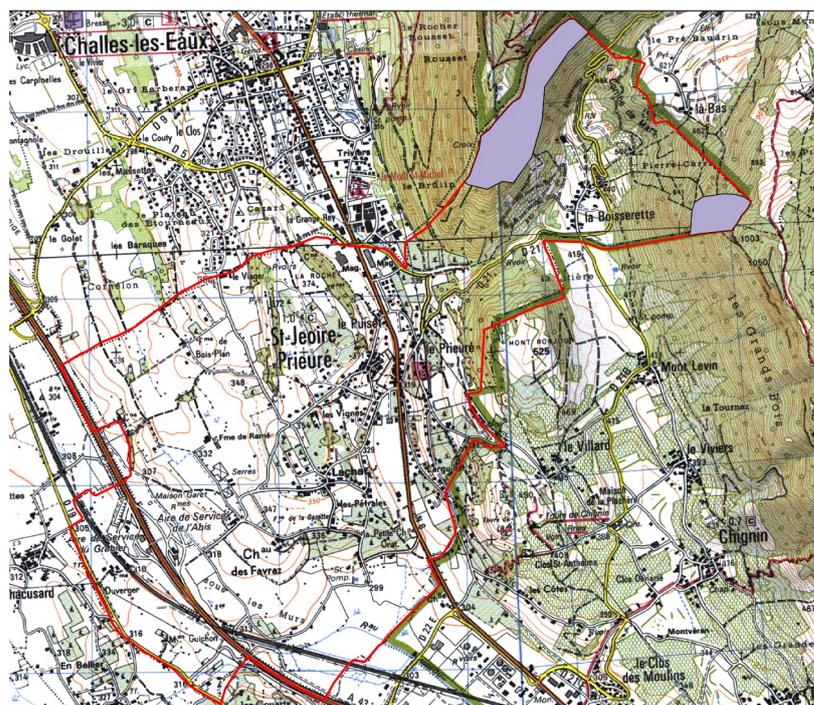
La politique Européenne pour mettre en place ce réseau s'appuie sur l'application des directives Habitats et Oiseaux.

Ce réseau regroupe donc deux types de sites :

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS), importantes pour la conservation d'espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares par leur alimentation, reproduction ou migration.

Et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), habitats naturels ou semi-naturels et espèces de faune ou flore d'intérêt communautaire.

Localisation des zones N2000 sur la commune



Natura 2000

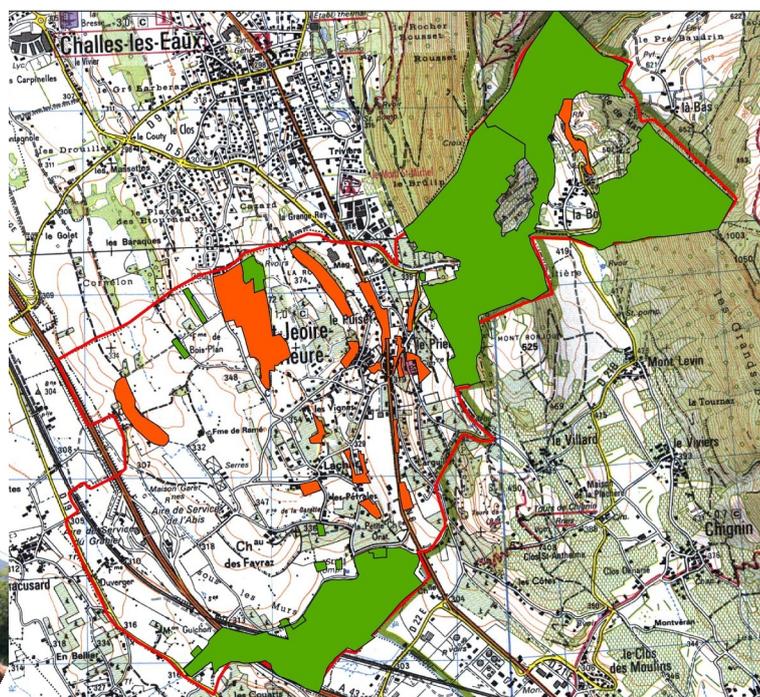


La protection des espaces naturels dans le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme remplace depuis 2000 le Plan d'Occupation des Sols (POS), c'est un outil de planification de l'urbanisme. Ce document peut être un outil d'aide à la décision lors de la mise en place de projets de gestion et de préservation des espaces naturels menacés.

Le rapport de présentation du PLU, document sans valeur réglementaire mais source d'information pour le public, contient une évaluation de l'état initial de l'environnement.

Localisation des EBC sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



En savoir plus...

Le PLU doit néanmoins respecter les consignes données par des documents de rang supérieur élaborés par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales comme par exemple le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Métropole Savoie.

C'est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou de groupements de communes, les principales orientations de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines. Il vise à maintenir un équilibre entre les zones urbaines, touristiques, industrielles, naturelles et agricoles.

Le PLU de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré a été révisé pour la dernière fois en 2009. Il cartographie les zones naturelles (N) dont les 15 Espaces Boisés Classés (EBC), les zones agricoles (A), urbanisées (U) et à urbaniser (AU). Les EBC sont des bois, parcs, forêts, arbres isolés et plantations à conserver, créer ou protéger, même s'ils ne sont pas soumis au régime forestier.

Lorsqu'un site est classé sous cette appellation, les changements d'affectation ou des modes d'occupation du sol pouvant compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements sont interdits. De plus, les activités humaines pouvant porter atteinte aux boisements y sont réglementées. La création d'un EBC entraîne le rejet des demandes d'autorisation de défrichement et la mise en place d'un régime de déclaration administrative de chaque coupe ou abattage d'arbre.

Zone	Surface (hectares)	% surface communale
N	156,8	29,4
Dont EBC	4,8	9
A	258	48,3
U	75,8	14,2
AU	43,5	8,1

Les oiseaux et papillons :

La commune présente de nombreux milieux pouvant accueillir des espèces d'oiseaux variées. La commune doit être totalement couverte par les inventaires afin de ne pas seulement inspecter les milieux déjà connus pour leur intérêt écologique.

Les oiseaux sont des indicateurs d'un bon état de l'environnement. Ils mangent les insectes, présents dans les environnement sains mais absents des espaces abondamment traités en pesticides. Ils nichent dans les cavités des vieux murs et des vieux arbres, soulignant la conservation des arbres et des vieux bâtiments dans l'architecture communale.

Les papillons sont aussi des bio-indicateurs, ils sont présents dans les prairies riches en fleurs, qui ne sont pas fortement traitées aux pesticides et abritant donc d'autres espèces d'insectes ou de mammifères. Les prairies abritant des papillons sont des espaces riches en biodiversité floristique et faunistique.

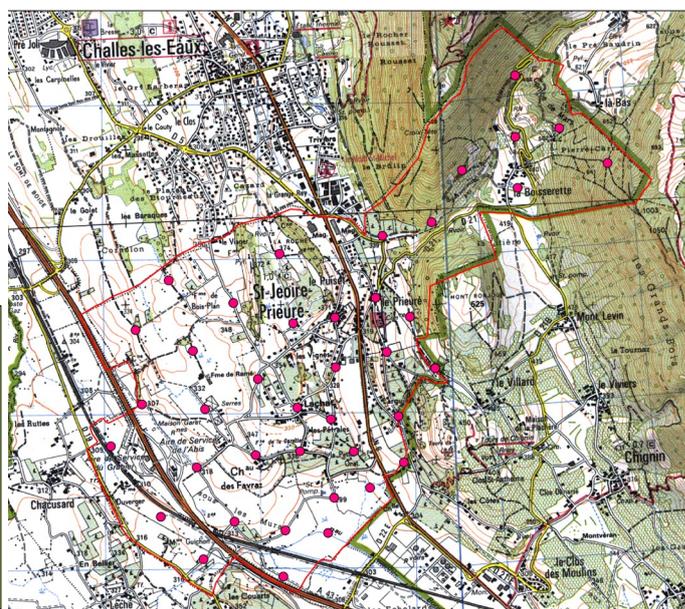


Tarier pâtre

Pour les oiseaux, quarante et un points d'écoute sont répartis sur la commune, séparés d'environ 350 mètres les uns des autres afin de ne pas superposer les zones d'écoutes.

Dix minutes d'observation et d'écoute sont réalisées pour chaque point et toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues sont répertoriées.

Répartition des points d'écoute sur la commune :



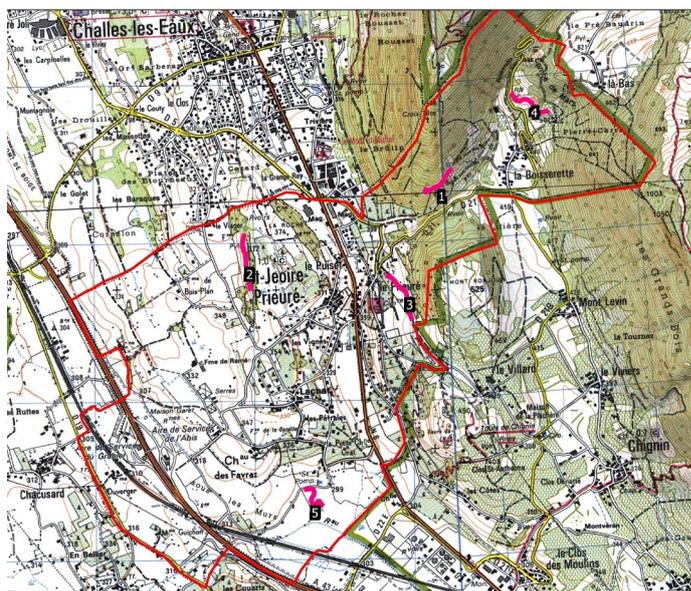
Gazé

Concernant les papillons, la commune a été prospectée selon plusieurs transects (lignes) répartis au hasard.

La longueur de chaque transect est déterminée de façon à ce que le temps de prospection soit de dix minutes (+/- 1 minute) .

Dans chaque transect, l'ensemble des papillons trouvés sont déterminés et listés.

Répartition des transects sur la commune :



Les prairies fleuries :

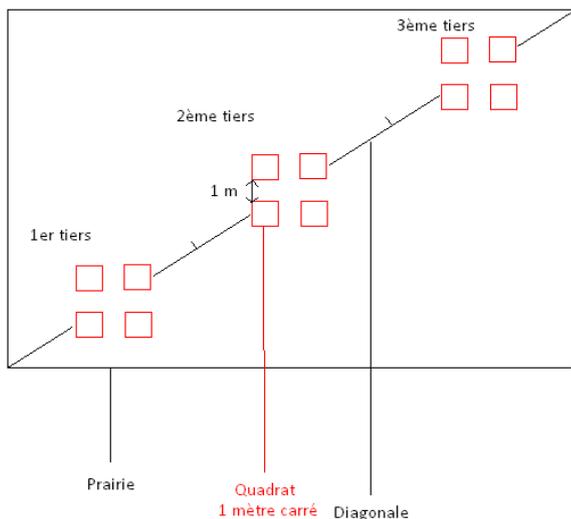
Les prairies naturelles sont des réservoirs de biodiversités accueillant des papillons, insectes, oiseaux et mammifères. Elles sont différentes des prairies engraisées qui vont posséder un nombre réduit d'espèces floristique présentant un moindre intérêt nectarifère pour les papillons, insectes, chauves-souris.



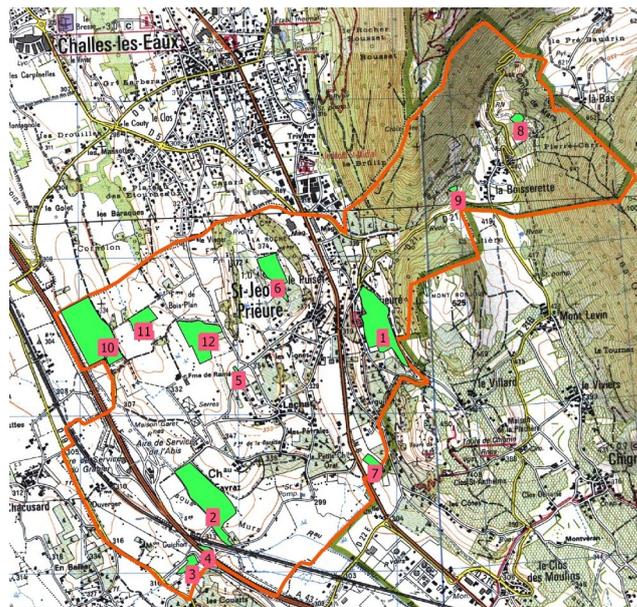
Prairie de fauche

Douze prairies de la commune ont été inspectées et classées en fonction de leur diversité floristique.

Pour cela le long de la diagonale de la parcelle, douze quadrats de 1 mètre carré sont mis en place. Dans ces quadrats, toutes les plantes sont relevées ainsi que le nombre d'individus présents. Toutes les plantes vues dans la diagonale parcourue sont notées.



Répartition des prairies inspectées sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Grâce à ces relevés, un indice propre à chaque prairie est calculé et permet le classement.

Les prairies en tête de liste sont celles possédant la plus grande diversité floristique et donc le plus grand intérêt écologique.

En effet, plus les plantes à fleurs sont présentes, plus les espèces comme les papillons ou les abeilles vont être favorisées.

Les indices de classement :

L'indice de Shannon : Il est calculé à partir du nombre d'individus présents dans 12m² pour chaque prairie. Plus il est élevé, meilleure est la diversité floristique. Il permet de comparer les prairies entre elles. Cet indice n'a pas été calculé pour toutes les prairies.

La diversité spécifique : C'est le nombre d'espèces différentes trouvées dans la diagonale de la prairie.

Des chasses de nuit pour les Hétérocères (Papillons de nuit) sont réalisées au Marais de Bondeloge et sur les coteaux secs du Mont Saint-Michel. Ce groupe méconnu reflète la biodiversité nocturne de milieux bien conservés.

Des captures nocturnes de Chiroptères (Chauve-souris), témoins de la présence d'insectes et de cavités sont mises en place le long du ruisseau de la Boisserette.

Un inventaire exhaustif des arbres à cavités et des vieux murs de la commune est réalisé sur la commune afin de détecter les sites potentiellement riches en cavités pouvant abriter des espèces d'oiseaux, de reptiles ou de mammifères.

Les oiseaux inventoriés sur Saint-Jeoire-Prieuré

Espèce	Statut ZNIEFF	Statut Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Espèce	Statut ZNIEFF	Statut Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale
Autour des palombes	Complémentaire	Faible risque	Protégé	Mésange bleue		Faible risque	Protégé
Bergeronnette grise		Faible risque	Protégé	Mésange charbonnière		Faible risque	Protégé
Bondrée apivore		Faible risque	Protégé	Mésange noire		Faible risque	Protégé
Bouscarle de Cetti	Déterminant	Faible risque	Protégé	Mésange nonette		Faible risque	Protégé
Bruant des roseaux	Déterminant avec critères non remplis	Vulnérable	Protégé	Milan noir	Déterminant avec critè-	Faible risque	Protégé
Bruant zizi		Faible risque	Protégé	Moineau domestique		Quasi-menacé	Protégé
Buse variable		Quasi-menacé	Protégé	Moineau friquet	Déterminants avec	Vulnérable	Protégé
Canard colvert		Faible risque	Protégé	Pic épeiche		Faible risque	Protégé
Chardonneret élégant		Faible risque	Protégé	Pic épeichette	Déterminants avec	Faible risque	Protégé
Chevêche d'Athéna	Déterminant avec critères remplis	Vulnérable	Protégé	Pic vert		Faible risque	Protégé
Choucas des tours		Quasi-menacé	Protégé	Pie bavarde		Quasi-menacé	Protégé
Circaète Jean Le Blanc	Déterminant avec critères non remplis	Quasi-menacé	Protégé	Pie-grièche écorcheur	Déterminants avec	Faible risque	Protégé
Corneille noire		Faible risque	Protégé	Pigeon ramier		Faible risque	Protégé
Coucou gris		Faible risque	Protégé	Pinson des arbres		Faible risque	Protégé
Epervier d'Europe		Faible risque	Protégé	Pipit spioncelle (migrateur)		Faible risque	Protégé
Étourneau sansonnet		Faible risque	Protégé	Pouillot de Bonelli		Faible risque	Protégé
Faisan de Colchide		Faible risque	Protégé	Pouillot fitis (migrateur)	Complémentaire	Quasi-menacé	Protégé
Faucon crécerelle		Faible risque	Protégé	Pouillot véloce		Faible risque	Protégé
Faucon pèlerin		Faible risque	Protégé	Roitelet triple-bandeau		Faible risque	Protégé
Fauvette à tête noire		Faible risque	Protégé	Rossignol philomèle		Faible risque	Protégé
Geai des chênes		Faible risque		Rougegorge familier		Faible risque	Protégé
Gobemouche noir (migrateur)	Déterminant	Vulnérable	Protégé	Rougequeue à front blanc		Faible risque	Protégé
Grand corbeau	Complémentaire	Faible risque	Protégé	Rougequeue noir		Faible risque	Protégé
Grimpereau des bois	Complémentaire	Faible risque	Protégé	Rousserolle effarvate	Déterminant avec critè-	Quasi-menacé	Protégé
Grimpereau des jardins		Faible risque	Protégé	Rousserolle verderolle	Déterminant	Vulnérable	Protégé
Grive musicienne		Faible risque		Serin cini		Faible risque	Protégé
Guêpier d'Europe (non nicheur)	Déterminant	Vulnérable	Protégé	Sittelle torchepot		Faible risque	Protégé
Héron cendré	Déterminant avec critères non remplis	Faible risque	Protégé	Tarier pâtre	Complémentaire	Faible risque	Protégé
Hibou Grand-duc		Faible risque	Protégé	Torcol fourmilier	Complémentaire	Vulnérable	Protégé
Hibou Moyen-duc		Faible risque	Protégé	Tourterelle des bois		Quasi-menacé	Protégé
Hibou Petit-duc (nicheur 2006-2009)		Faible risque	Protégé	Tourterelle turque		Faible risque	Protégé
Hirondelle rustique		En danger	Protégé	Troglodyte mignon		Faible risque	Protégé
Hulotte		Faible risque	Protégé	Verdier d'Europe		Faible risque	Protégé
Huppe fasciée	Déterminant	En danger	Protégé				
Hypolais polyglotte		Faible risque	Protégé				
Linotte mélodieuse		Faible risque	Protégé				
Locustelle tachetée (migrateur)		Faible risque	Protégé				
Loriot d'Europe	Complémentaire	Faible risque	Protégé				
Martinet noir		Faible risque	Protégé				
Merle noir			Protégé				
Mésange à longue		Faible risque	Protégé				

Rappel : les espèces dites « Déterminantes ZNIEFF » sont des espèces dont la localisation dans une zone géographique donnée est suffisante pour nommer cette zone comme ZNIEFF.



Guêpier d'Europe

La liste rouge des oiseaux de Saint-Jeoire-Prieuré

La protection des oiseaux :

La liste rouge Rhône-Alpes regroupe toutes les espèces de mammifères et vertébrés présents dans la région et leur associe une classe en fonction des menaces pesant sur les populations et de l'état de ces populations dans la région. Une liste rouge Française existe, avec les mêmes informations traitées avec les mêmes critères. La liste Rhône-Alpes permet d'avoir un aperçu adapté à la région et plus précis concernant les populations étudiées.

Il existe quatre classes dans ces listes :

En danger : Populations confrontées à un risque très élevé de disparition dans la région

Vulnérable : Populations confrontées à un risque de disparition dans la région

Quasi-menacé : Populations non menacées « à-priori » mais qui pourraient facilement le devenir si de quelconques facteurs de dégradation venaient s'ajouter

Faible risque : Espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Espèces Liste Rouge Rhône-Alpes :

En danger :

Hirondelle rustique
Huppe fasciée

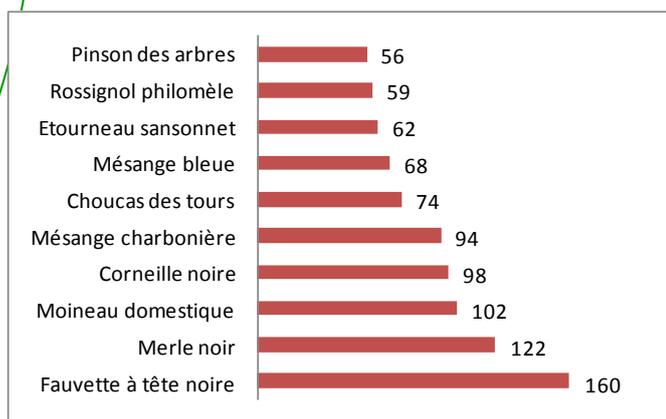
Vulnérable :

Bruant des roseaux
Chevêche d'Athéna
Moineau friquet
Rousserolle verderolle
Torcol fourmilier

Quasi-menacé :

Buse variable
Choucas des tours
Circaète jean-le-blanc
Moineau domestique
Pie bavarde
Pouillot fitis
Rousserolle effarvate
Tourterelle des bois

Les dix espèces les plus présentes sur la commune :
(nombre total d'observations 2011)



Les dix espèces les plus rares : (nicheuses sur la commune 2011)

Bouscarle de Cetti (1-5)	Rousserolle verderolle (1-5)
Chevêche d'Athéna (2-3)	Torcol fourmilier (1-5 couples)
Huppe fasciée (2-3)	Tourterelle des bois (1-5 couples)
Hibou Moyen-duc (1)	
Hibou Petit-duc (1 en 2006-2009)	
Pic épeichette (1-5)	
Pie-grièche écorcheur (1-5)	



Huppe fasciée



Bruant des roseaux



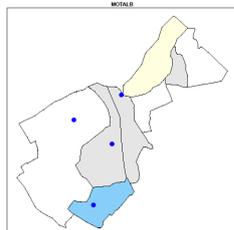
Rousserolle verderolle

Les oiseaux :

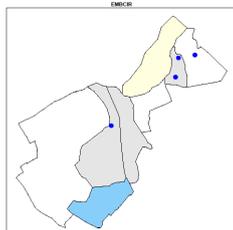
Autour des palombes



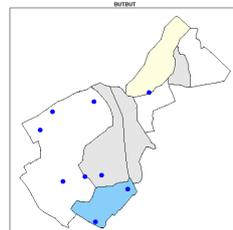
Bergeronnette grise



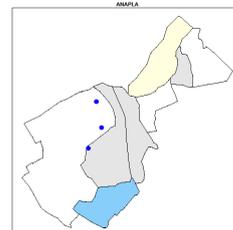
Bruant zizi



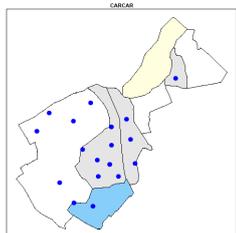
Buse variable



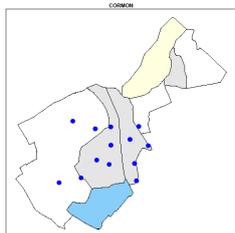
Canard colvert



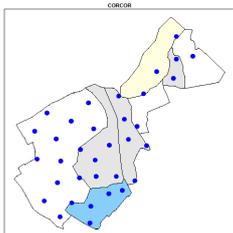
Chardonneret élégant



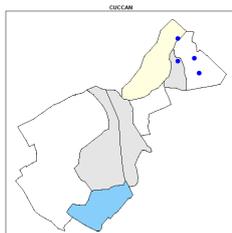
Choucas des tours



Corneille noire



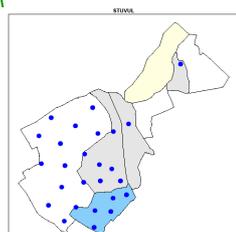
Coucou gris



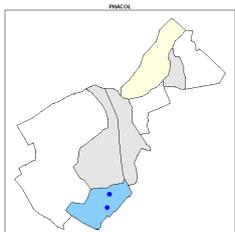
Epervier d'Europe



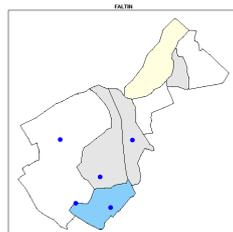
Etourneau sansonnet



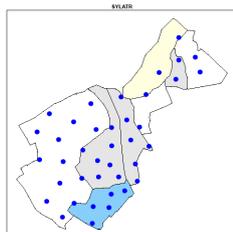
Faisan de Colchide



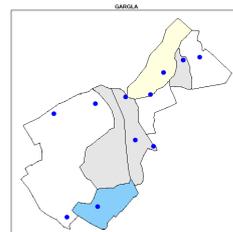
Faucon crécerelle



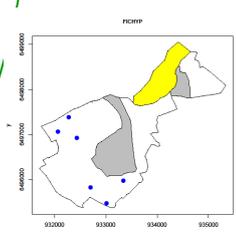
Fauvette à tête noire



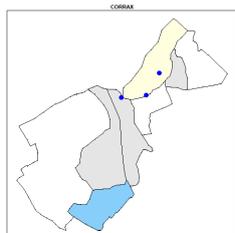
Geai des chênes



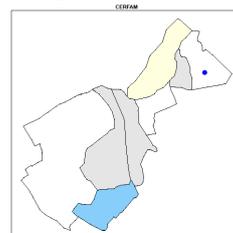
Gobemouche noir



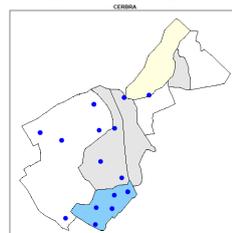
Grand corbeau



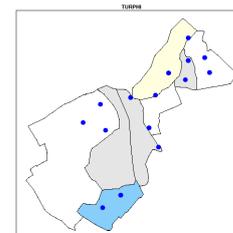
Grimpereau des bois



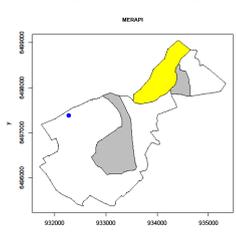
Grimpereau des jardins



Grive musicienne



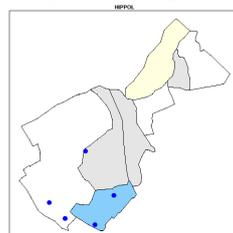
Guêpier d'Europe



Héron cendré



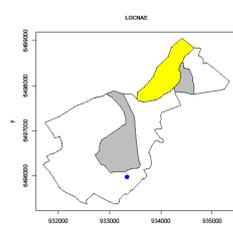
Hypolaïs polyglotte



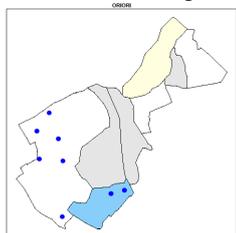
Linotte mélodieuse



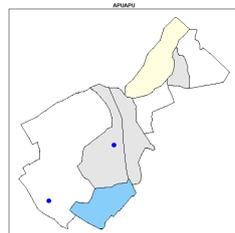
Locustelle tachetée



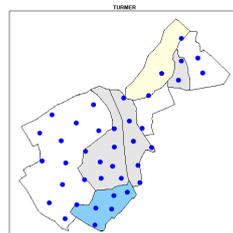
Loriot d'Europe



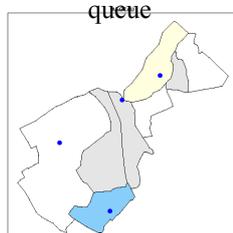
Martinet noir



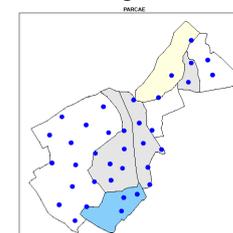
Merle noir



Mésange à longue queue

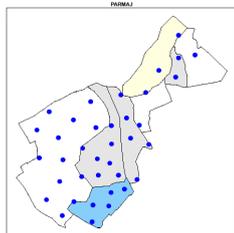


Mésange bleue

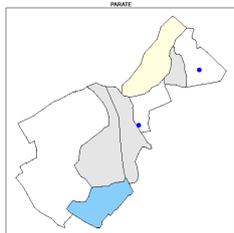


Les oiseaux :

Mésange charbonnière



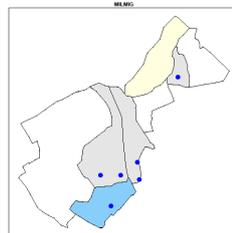
Mésange noire



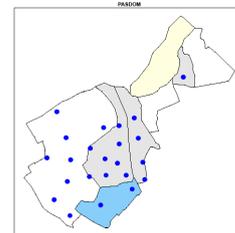
Mésange nonette



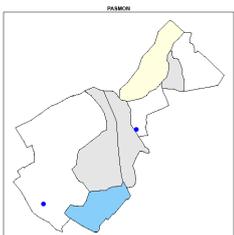
Milan noir



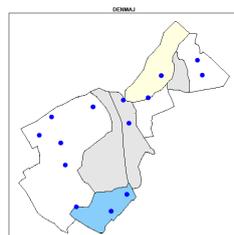
Moineau domestique



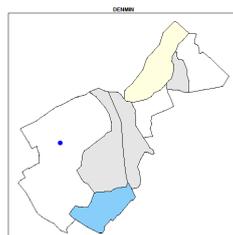
Moineau friquet



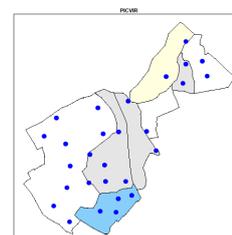
Pic épeiche



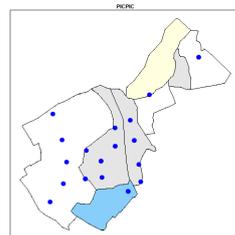
Pic épeichette



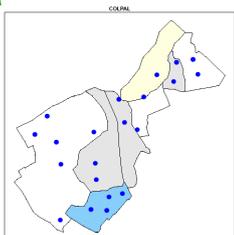
Pic vert



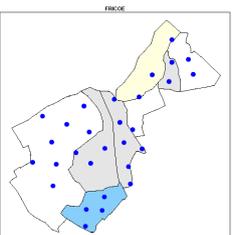
Pie bavarde



Pigeon ramier



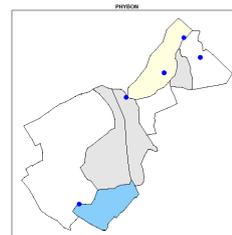
Pinson des arbres



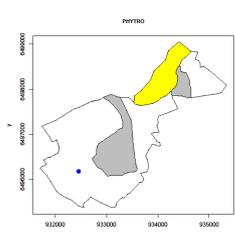
Pipit spioncelle



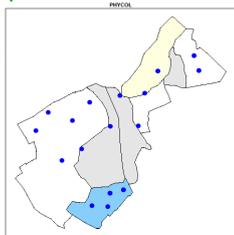
Pouillot de Bonelli



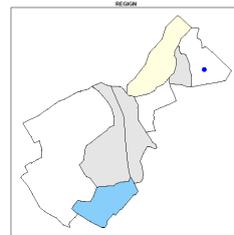
Pouillot fitis



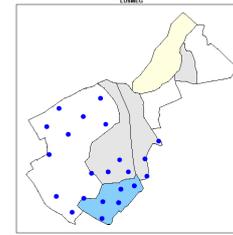
Pouillot véloce



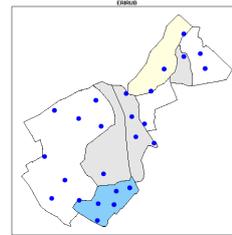
Roitelet triple-bandeau



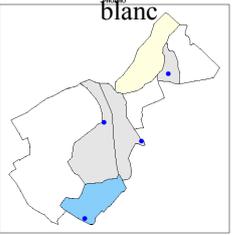
Rossignol philomèle



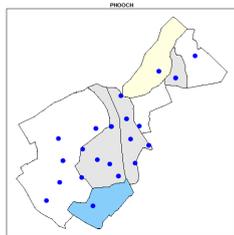
Rougegorge familier



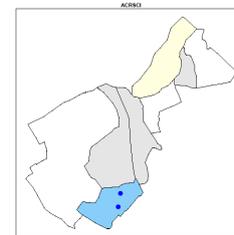
Rougequeue à front blanc



Rougequeue noir



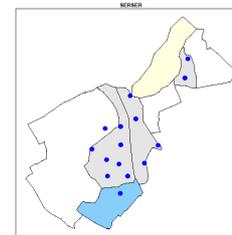
Rousserolle effarvate



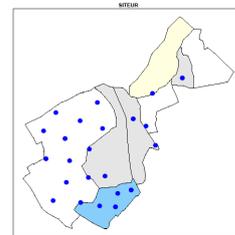
Rousserolle verderolle



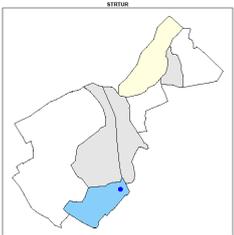
Serin cini



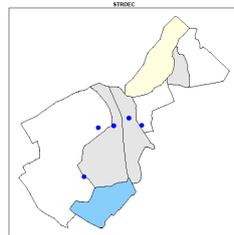
Sitelle torchepot



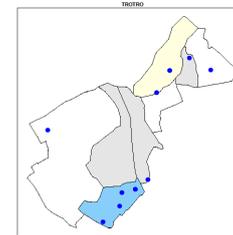
Tourterelle des bois



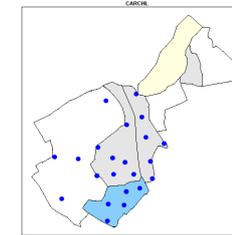
Tourterelle turque



Troglodyte mignon



Verdier d'Europe



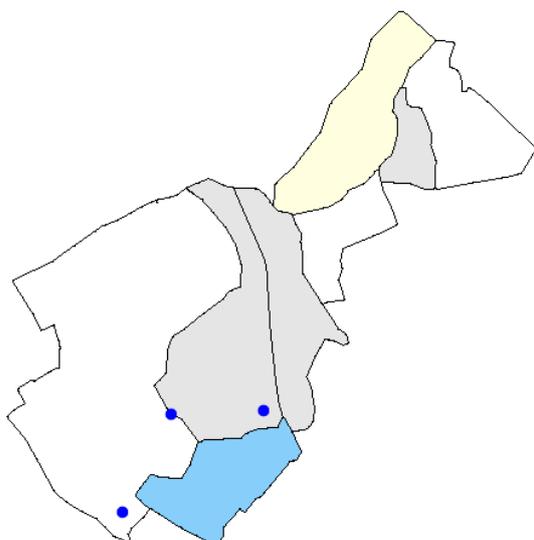
La Huppe fasciée

Upupa epops

La Huppe indique un espace parsemé d'arbres âgés à cavités ou elle niche. De plus, étant insectivore, elle est présente dans les zones où vivent les insectes et donc sans insecticides utilisés.



Carte de répartition de la Huppe fasciée sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Statut liste rouge Rhône-Alpes :

En danger

Espèce déterminante ZNIEFF

Nombre de points de contact : 3 / 41

Fréquence de rencontre : 2.4 %

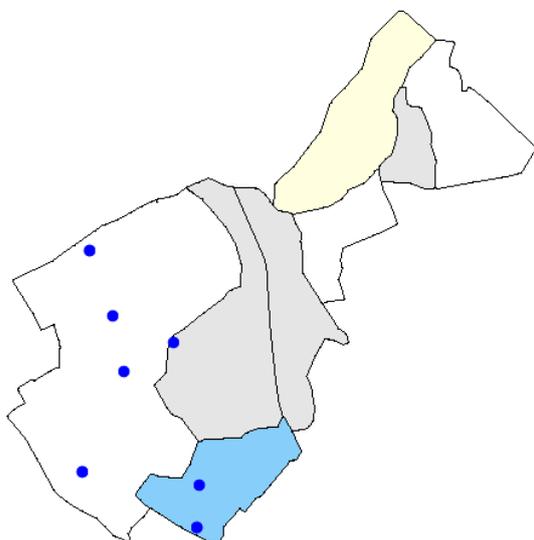
Nombre de couples estimés sur la commune : 2-3

Le Tarier pâtre

Saxicola rubicola

Cet oiseau est intéressant puisqu'il témoigne d'un bon état de conservation des zones agricoles par son alimentation : les insectes volants.

Carte de répartition du Tarier pâtre sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Statut liste rouge Rhône-Alpes : Faible risque

Espèce complémentaire ZNIEFF

Nombre de points de contact : 7 / 41

Fréquence de rencontre : 8.1%

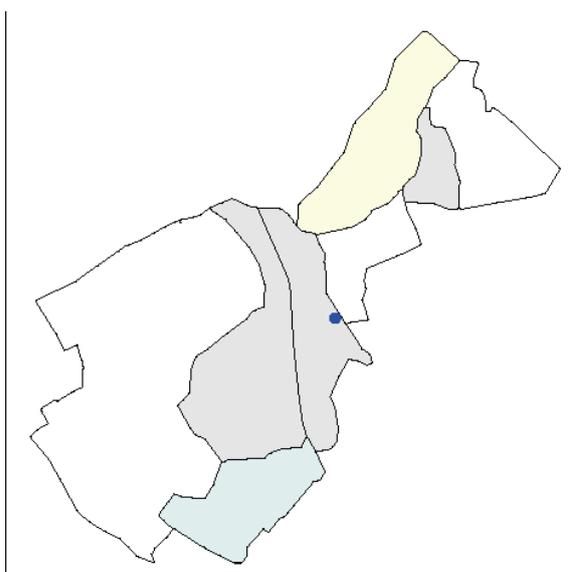
Nombre de couples estimés sur la commune : 6-10

Pie-grièche écorcheur :

Lanius collurio

Comme pour d'autres oiseaux insectivores, la présence de la Pie-grièche écorcheur indique la présence d'insectes et donc l'absence d'utilisation de pesticides sur la zone de présence.

Carte de répartition de la Pie-grièche écorcheur sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Statut liste rouge Rhône-Alpes : Faible risque

Espèce déterminante avec critères ZNIEFF

Nombre de points de contact :

Fréquence de rencontre :

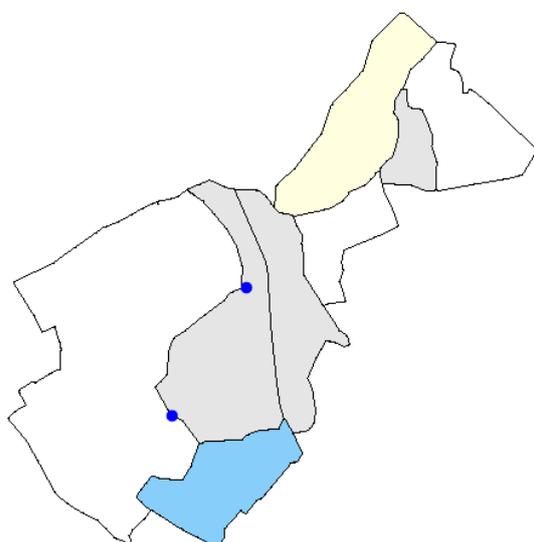
Nombre de couples estimés sur la commune : 1-2

Torcol fourmilier

Jynx torquilla

Le Torcol fourmilier indique, quant à lui, la présence de cavités (arbres et murs) et d'insectes.

Carte de répartition du Torcol fourmilier sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Statut liste rouge Rhône-Alpes : Vulnérable

Espèce complémentaire ZNIEFF

Nombre de points de contact : 2 / 41

Fréquence de rencontre : 1.6%

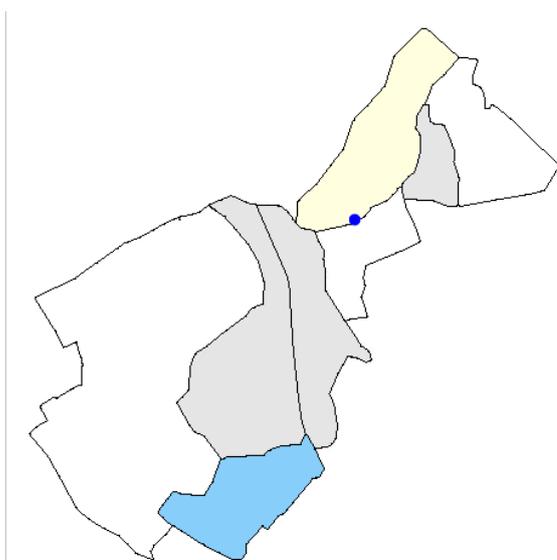
Nombre de couples estimés sur la commune : 2-5

Circaète jean-le-blanc

Circaetus gallicus

Ce rapace spécialisé dans la chasse au serpents est protégé en France depuis 1981 par arrêté ministériel et inscrit à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne.

Carte de répartition du Circaète jean-le-blanc sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Statut liste rouge Rhône-Alpes : Quasi-menacé
 Espèce déterminante avec critères ZNIEFF
 Nombre de points de contact : 1 / 41
 Fréquence de rencontre : 0.8%
 Nombre de couples estimés sur la commune : 1 (nicheur à proximité)

Chouette chevêche

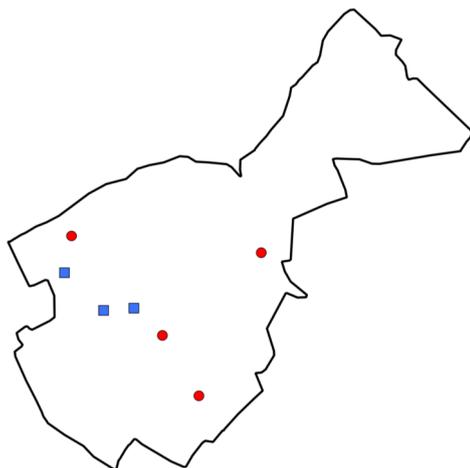
Athene noctua

La Chevêche d'Athéna niche dans les vieux arbres, notamment les vieux saules présents sur la commune. Son site de nidification doit être proche d'un milieu ouvert. Son alimentation variées (insectes, mammifères, lézard, jeunes passereaux...) permet d'attester d'un bon état général du milieu présent.

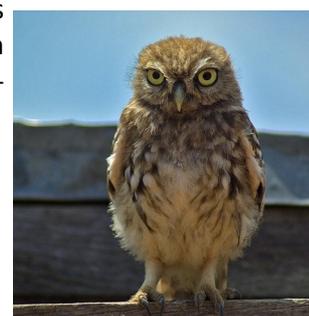
Carte de répartition de la Chouette Chevêche sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré

● Points de présence (2009-2010)

■ Nichoirs



Nichoir



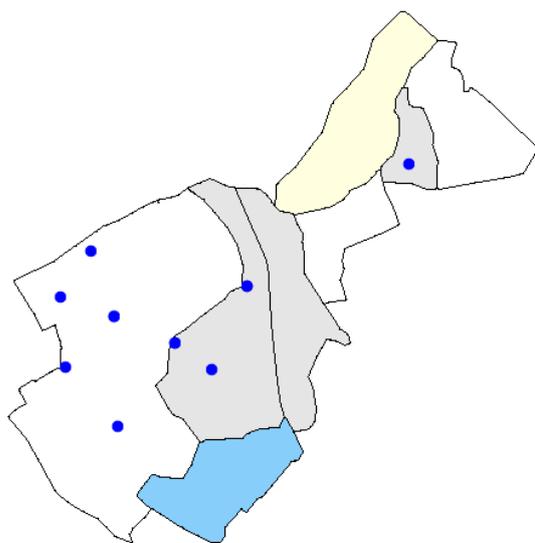
Statut liste rouge Rhône-Alpes : Vulnérable
 Nombre de points de contact : 4 (2009—2010)
 Nombre de couples estimés sur la commune : 1-2

Hirondelle de cheminée

Hirundo rustica

Les Hirondelles chassent les insectes en vol. Elles permettent donc de déterminer si un espace est riche en insectes volants et sans pesticides.

Carte de répartition de l'Hirondelle de cheminée sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Statut liste rouge Rhône-Alpes : En danger

Nombre de points de contact : 9 / 41

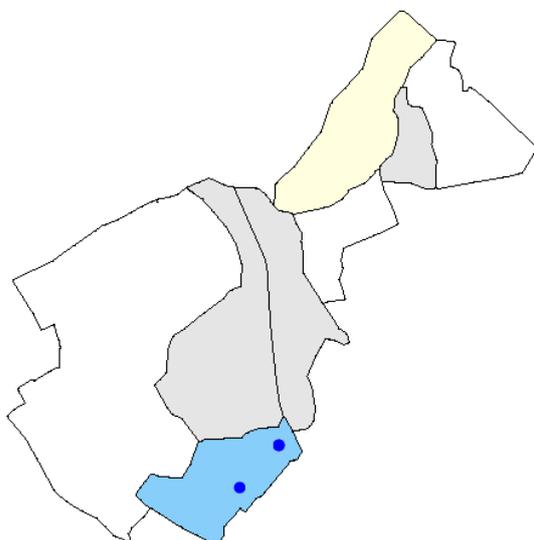
Fréquence de rencontre : 19,5%

Nombre de couples estimés sur la commune : 10—15

Bouscarle de Cetti et Bruant des roseaux

Cettia cetti et emberiza schoeniclus

Carte de répartition du Bouscarle de Cetti et du Bruant des roseaux sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré



Statut liste rouge Rhône-Alpes : Faible risque

Espèce déterminante ZNIEFF

Nombre de points de contact : 2 / 41

Fréquence de rencontre : 3.3%

Nombre de couples estimés sur la commune : 1-5

Statut liste rouge Rhône-Alpes : Vulnérable

Espèce déterminante avec critères ZNIEFF

Nombre de points de contact : 2 / 41

Fréquence de rencontre : 1.6%

Nombre de couples estimés sur la commune : 1-5

Les papillons de jour

Espèces trouvées lors des relevés :

- Tristan (*Aphantopus hyperantus*)
- Gazé (*Aporia crataegi*)
- Argus brun, collier de corail (*Aricia agestis*)
- Nacré de la ronce (*Brintis daphne*)
- Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*)
- Céphale (*Coenonympha arcania*)
- Procris (*Coenonympha pamphilus*)
- Colias sp.
- Erebia sp.
- Flambé (*Iphiclides podalirius*)
- Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*)
- Mirtyl (*Maniola jurtina*)
- Demi-deuil (*Melanargia galathea*)
- Mélitée noirâtre (*Melitaea diamina*)
- Mélitée des scabieuses (*Mellicta parthenoïdes*)
- Pieride du chou (*Pieris brassicae*)
- Azuré de l'ajonc, Petit argus (*Plebejus argus*)
- Argus bleu nacré (*Polyommatus coridon*)



Cuivré commun



Gazé



Petite tortue



Flambé



Apollon



Petit paon du jour



Citron

Autre papillons présents sur Saint-Jeoire-Prieuré

- Aurore (*Anthocharis cardamines*)
- Petite tortue (*Aglais urticae*)
- Argus vert (*Calophrys rubi*)
- Petite violette (*Clossiania dia*)
- Citron (*Gonepteryx rhamni*)
- Paon du jour (*Inachis io*)
- Mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*)
- Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
- Machaon (*Papilio machaon*)
- Tircis (*Pararge aegeria*)
- Apollon (*Parnassius apollo*)
- Piéride du navet (*Pieris napi*)
- Robert-le-diable (*Polygonia c-album*)
- Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*)
- Vanesse des chardons (*Vanessa cardui*)



Azuré commun



Aurore



Azuré de l'ajonc



Cuivré des marais

Les papillons de jour

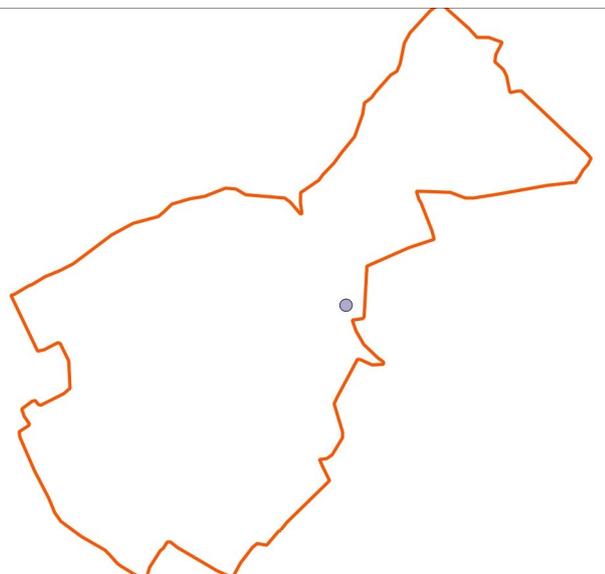
Les Azurés (Argus) sont des papillons remarquables, présents dans les prairies sèches et mésophiles (groupement adapté à des conditions moyennes d'humidité).

L'apollon est un papillon protégé en France et possédant le statut ZNIEFF Rhône-Alpes : « Déterminant avec critères ». Ce critère pour la zone Alpine est : présence en basse altitude. C'est le cas pour Saint-Jeoire-Prieuré. Ce papillon passe donc en espèce « Déterminante » ZNIEFF pour la commune.

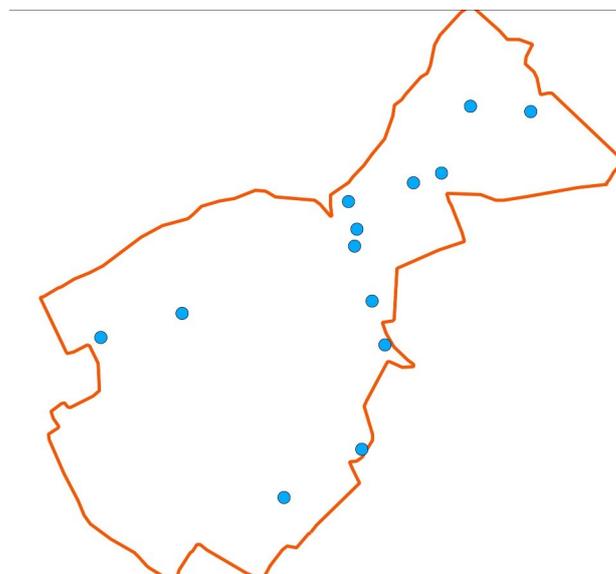
Le Cuivré des marais est un papillon protégé au niveau français,

Cartes des observations sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré (2011)

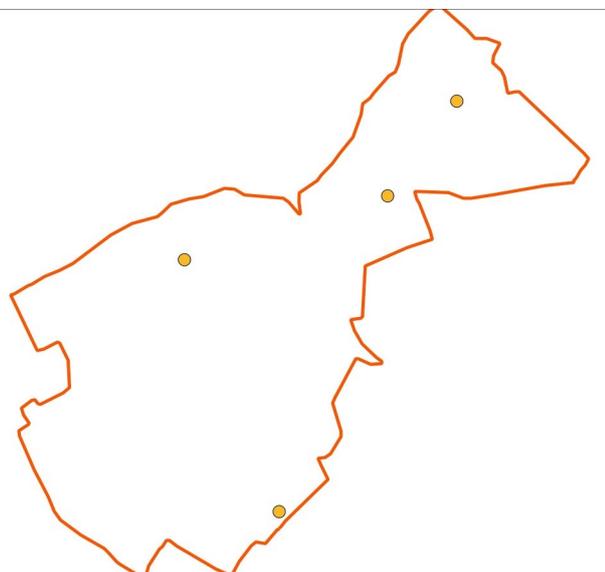
Apollon



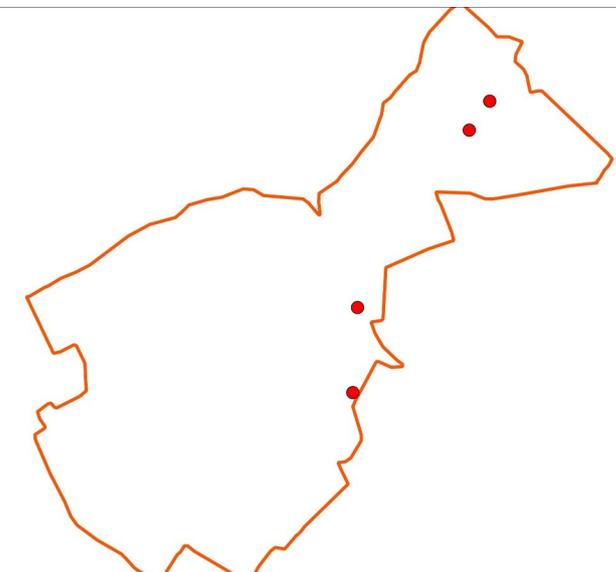
Azurés



Flambés



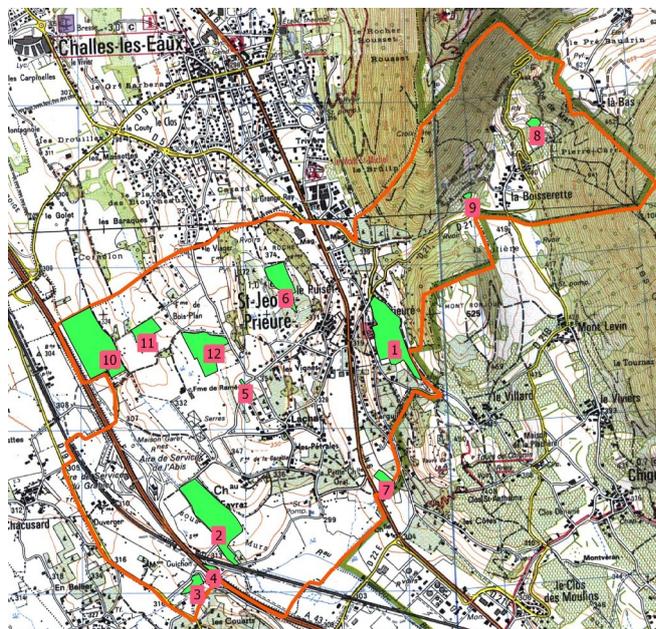
Gazés



Les prairies fleuries



Rappel de l'emplacement des prairies inventoriées :



Classement diversité spécifique :

Classement	Numéro de prairie	Diversité spécifique
1	12	21
2	6	19
3	10	16
4	1 et 2	15
5	3 et 8	14
6	9	13
7	11	12
8	7	10
9	4 et 5	4

Indice de Shannon :

Classement	Numéro de prairie	Indice de Shannon
1	6	2,18
2	1	2,16
3	2 et 11	2,10
4	12	2,05
5	10	1,96
6	9	1,89
7	8	1,85
8	7	1,26
9	3	1,24

Note : L'indice de Shannon n'a pas été calculé dans les prairies 4 et 5. Elles n'apparaissent donc pas dans ce classement.

Les plantes des prairies fleuries



Knautie des champs
Knautia arvensis



Luzerne lupuline
Medicago lupulina



Lotier corniculé
Lotus corniculatus



Rhinanthus velu
Rhinanthus alectorolophus



Œillet des chartreux
Dianthus carthusianorum



Sauge des prés
Salvia pratensis



Vesce craque
Vicia cracca



Gesse des prés
Lathyrus pratensis



Gesse printanière
Lathyrus vernus



Anthyllide vulnéraire
Anthyllis vulneraria



Coronille bigarrée
Securigera varia



Luzerne cultivée
Medicago sativa



Marguerite commune
Leucanthemum vulgare



Trèfle des prés
Trifolium pratense



Centauré jacée
Centaurea jacea



Bugrane épineuse
Ononis spinosa



Stellaire à feuilles de graminée
Stellaria graminea



Pimpinelle
Sanguisorba minor



Salsifis des prés
Tragopodon pratensis



Caille-lait-blanc
Galium mollugo



Trèfle blanc
Trifolium repens



Bugle rampante
Ajuga reptans



Achillée millefeuille
Achillea millefolium



Sainfoin cultivé
Onobrychis viciifolia



Gaillet jaune
Galium verum



Silène enflé
Silene vulgaris



Œillet velu
Dianthus armeria



Trèfle champêtre
Trifolium campestre



Brunelle commune
Prunella vulgaris



Aigremoine eupatoire
Agrimonia eupatoria



Thym serpolet
Thymus polytrichus



Bugrane puante
Ononis natrix



Cirse des champs
Cirsium arvense



Compagnon blanc
Silene latifolia



Petite centaurée
Centaureum erythraea



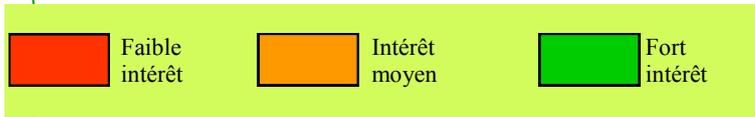
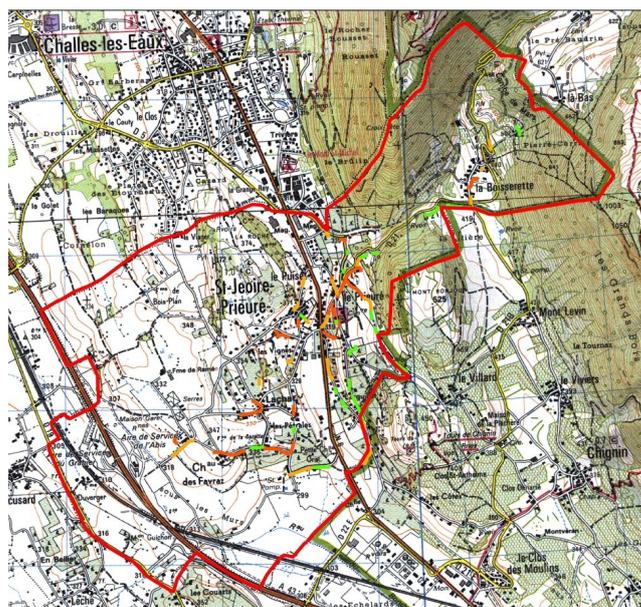
Plantes ayant un fort pouvoir mellifère (intérêt pour les abeilles et papillons via le pollen ou nectar)

Les vieux murs et les vieux arbres

Les vieux murs de la communes ont été recensés et cartographiés. Ils sont classés en plusieurs catégories selon leur intérêt paysager et écologique. En effet, les vieux murs à cavités avec de nombreuses plantes sont plus intéressants en terme de biodiversité que les murs lisses et sans espèces végétales. Les animaux comme les oiseaux ou petits mammifères peuvent s'en servir comme abris ou garde manger. Le linéaire de vieux murs sur la commune est de 4,4 kilomètres, dont 1,3 kilomètres de murs particulièrement intéressant d'un point de vue écologique.



Vieux mur de fort intérêt paysager et écologique



La commune est aussi riche de vieux arbres, véritables oasis pour de nombreuses espèces y trouvant un abri ou de la nourriture, comme les oiseaux ou les reptiles. Ces arbres sont en voie de disparition et représentent un patrimoine écologique et paysager à conserver pour la commune. Ils possèdent aussi un fort intérêt paysager. Les vieux arbres, les vieilles souches et les arbres à cavités de la commune ont été cartographiés afin de les mettre en valeur et de mieux les préserver lors d'actions futures. Il sont au nombre de 85 sur la commune de Saint-Jeoire-

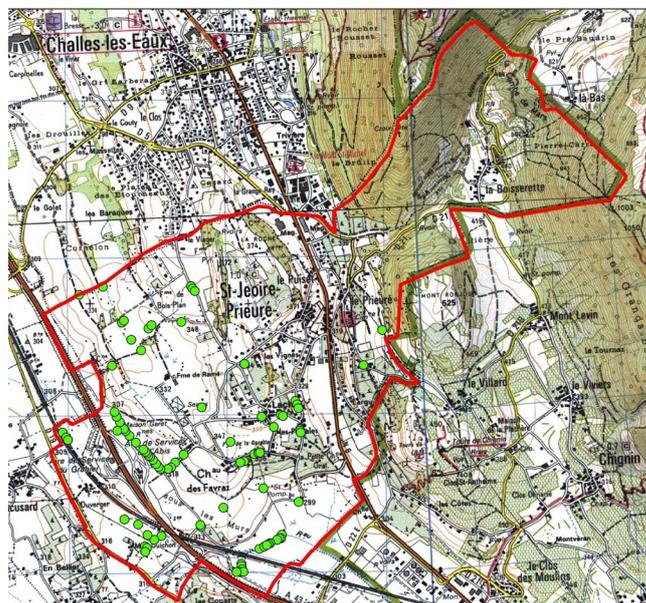
Vieille souche



Saule à cavités



Lézard des murailles



Chauve-souris, libellules et amphibiens

Les chauves-souris sont des animaux souvent délaissés et leur déclin en France est avéré depuis une cinquantaine d'années. Des espèces ont même disparues dans certaines régions, cela du à plusieurs facteurs combinés comme la diminution des ressources en nourriture (insectes...) et la diminution des gîtes favorables. Elles représentent le tiers des mammifères sauvages de France. Ce sont des animaux protégés. Elles gîtent dans les cavités naturelles en pierre ou en bois, mais aussi dans les cavités formées par les bâtiments.

Chiroptères :

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
= Statut Liste rouge Rhône-Alpes : Quasi-menacé
= Statut ZNIEFF Rhône-Alpes : Déterminant

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
= Statut liste rouge Rhône-Alpes : Faible risque
= Statut ZNIEFF Rhône-Alpes : Déterminant avec crières

Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
= Statut Liste rouge Rhône-Alpes : En grave danger
= Statut ZNIEFF Rhône-Alpes : Déterminant

De nombreuses espèces de Chiroptères ont été contactées dans un rayon de 5 kilomètres autour de la commune et peuvent, par conséquent, être présentes à Saint-Jeoire-Prieuré. Dans cette liste, apparaissent **en gras**, les espèces pouvant gîter dans les bâtiments.

Barbastelle d'Europe

Grand murin
Molosse de Cestoni
Murin de Daubendon
Murin de Natterer
Noctule de Leisler
Noctule commune
Oreillard roux
Oreillard gris
Petit murin
Petit rhinolophe
Pipistrelle de Khûl
Sérotine commune



Murin à moustaches

Les amphibiens sont des animaux de milieux humides mais ont aussi besoin d'autres milieux pour vivre, comme la forêt pour certaines grenouilles. Les populations de France sont en fort déclin, cela du en partie à la fragmentation des habitats de vie. La présence dans la commune indique un bon lien entre ces milieux et souligne la fonction de corridor écologique de la commune.

Les Odonates sont présents dans les milieux humides comme les mares mais aussi les petits ruisseaux.

Amphibiens :

Triton alpestre (*triturus alpestris*)
Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
Crapaud commun (*Bufo bufo*)
Grenouille verte (groupe) (*Rana esculenta*)
Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
Vipère aspic (*Vipera aspis*)
Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)
Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

Odonates—Libellules :

Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*)
Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*)
Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*)
Agrion élégant (*Ischnura elegans*)
Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*)
Petite nymphe à corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*)
Sympétrum strié (*Sympetrum striolatum*)



Calopteryx vierge



Salamandre tachetée

Les papillons de nuit

Les Rhopalocères, ou papillons de jour, possèdent toujours des antennes en forme de massue (avec une boule au bout). Les Hétérocères, ou papillons de nuit possèdent des antennes de formes très variées (en tube, en peignes, en fils...).



Antennes en peignes



Le saviez vous :

Tous les Hétérocères ne volent pas la nuit... Certains font parti de la famille des papillons de nuit mais ont un vol diurne !
Par exemple : La Zygène.



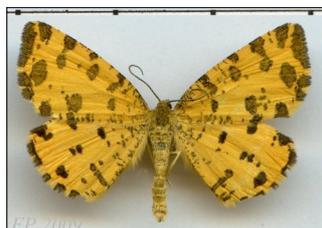
Abromias monoglypha
Abrostola asclepiadis
Aedia leucomelas
Agrastis exclamatoris
Alcis repandata
Phalène distincte (*Aleucis distinctata*)
Phalène du marronnier (*Alsophila aescularia*)
Anania funebris
Anania verbascalis
Ancylis laetana
Apamea sordens
Archanara dissoluta
Calliteara pudibunda
Caradrina morpheus
Catocala fulminea
Catocala nupta
Catoptria pinella
Chiasmia clathrata
Chilo phragmitella
Cidarie à bandes vertes (*Chloroclysta siterata*)
Chloroclystis v-ata
Craemidophorus rhododactyla
Colobochyla salicalis
Orrhodie tigrée (*Conistra rubiginea*)
Conistrie polie (*Conistra vacinii*)
Crambus lathoniellus
Craniophora ligustri
Crocallis elinguaris
Deilephila porcellus
Diacrisia sannio
Diasemia reticularis
Chimabache du hêtre (*Diurnea fagella*)
Dysauxes punctata
Earias clorana
Ectropis crepuscularia
Eilema griseola
Elaphria venustula
Phalène picotée (*Ematurga atomaria*)
Emmelia trabecalis
Endotricha flammealis
Epirrhoe alternata
Euclidia glyphica
Eupithécie printanière (*Eupithecia abbreviata*)
Eupithecia haworthiata

Eupithécie des résineux (*Eupithecia tantillaria*)
Satellite (*Eupsilia transversa*)
Eurrhyncha hortulana
Euthrix potatoria
Geometra papilionaria
Gluphisia crenata
Hedya ochroleucana
Herminia tarsicrinalis
Hoplodrina blanda
Hoplodrina respersa
Horisme vitalbata
Hypena proboscidalis
Hypomecis punctinalis
Idaea biselata
Idaea politaria
Idaea rusticata
Idaea subsericeata
Ipimorpha retusa
Lacanobia oleracea
Laothoe populi
Laspeyria flexula
Leucania obsoleta
Phalène du fusain (*Ligdia adustata*)
Xylène du chêne (*Lithophane ornitopus*)
Phalène du hêtre (*Lobophora halterata*)
Lomaspilis marginata
Phalène hérissée (*Lycia hirtaria*)
Macaria alternata
Macdunnoughia confusa
Macroglossum stellatarum
Macrothylacia rubi
Meganola albula
Mesoligia furuncula
Minoa murinata
Mythimna albipuncta
Mythimna conigera
Mythimna pudorina
Nola confusalis
Notocelia cynosbatella
Notodonta ziczac
Nycteola degenerana
Ochropleura plecta
Oncocera semirubella
Orthosie du cerisier (*Orthosia cerasi*)

Orthosie farineuse (*Orthosia cruda*)
Gothique (*Orthosia gothica*)
Orthosie gracile (*Orthosia gracilis*)
Orthosie variable (*Orthosia incerta*)
Ostrinia nubilalis
Pasiphila rectangulara
Pelosia obtusa
Peribatodes rhomboidaria
Pheosia tremula
Phragmataecia castaneae
Ecaïlle cramoisie (*Phragmatobia fuliginosa*)
Moqueuse (*Polyploca ridens*)
Protodeltote pygarga
Proxenus hospes
Pseudopanthera macularia
Museau (*Pterostoma palpina*)
Ptycholoma lecheana
Pyrale des buissons (*Pyrausta despicata*)
Pyrausta purpuralis
Pyrrhia umbra
Rhodostrophia calabra
Rivula sericealis
Petit paon de nuit (*Saturnia pavonia*)
Scopula virgulata
Scotopteryx bipunctaria
Spilosoma lubricipeda
Stegania trimaculata
Synaphe punctalis
Tethea ocularis
Thumatha senex
Incertaine (*Triphosa dubitata*)
Tyta luctuosa
Udea ferrugalis
Wittia sororcula
Xestia baja
Xestia c-nigrum
Zanclognatha lunalis
Zygaena filipendulae
Zygaena loti
Zygaena transalpina



Grande naïade



La panthère



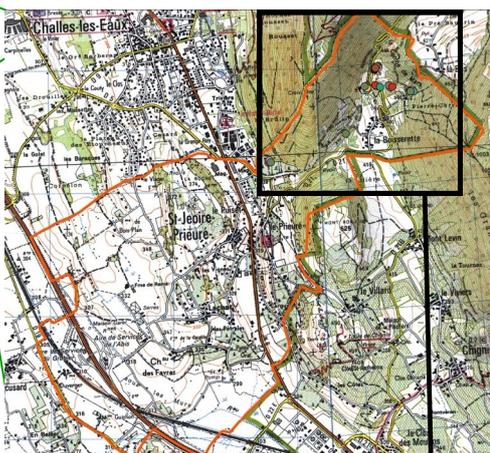
Antennes en fils



Petit paon de nuit

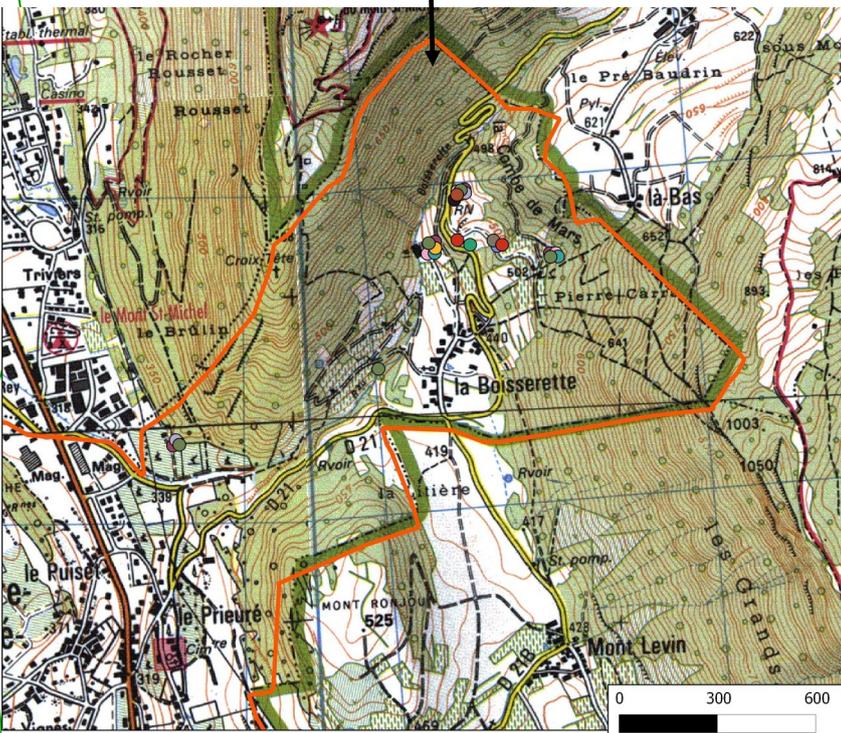
Les orchidées

Les Orchidées sont des plantes qui témoignent d'un bon état de conservation du milieu. Elles sont présentes dans les prairies sèches (groupements adaptés à des conditions faibles d'humidité) et dans les milieux humides comme le Marais. Elles possèdent aussi un fort intérêt paysager, ponctuant les chemins de randonnées de couleurs vives. Elles sont en déclin en France, cela du à la disparition de leurs milieux de prédilection. L'Orchis des marais est protégée en France.



Carte des observations d'Orchidées sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré (2011)

- Homme pendu (*Aceras anthropophorum*)
- Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)
- Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*)
- Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*)
- Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*)
- Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)
- Listière à feuilles ovales (*Listera ovata*)
- Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) - DC
- Ophrys petite araignée (*Ophrys araneola*)
- Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*)
- Orchis bouffon (*Orchis morio*)
- Orchis des marais (*Orchis palustris*)
- Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)
- Orchis singe (*Orchis simia*)



- Légende**
- orchidées
 - *Aceras anthropophorum*
 - *Anacamptis pyramidalis*
 - *Cephalanthera longifolia*
 - *Cephalanthera rubra*
 - *Gymnadenia conopsea*
 - *Limodorum abortivum*
 - *Listera ovata*
 - *Ophrys apifera*
 - *Ophrys araneola*
 - *Ophrys insectifera*
 - *Orchis morio*
 - *Orchis purpurea*
 - *Orchis simia*
 - commune Saint-Jeoire-Prieuré



Céphalanthère rouge



Orchis singe



Orchis mouche



Orchis pyramidal



Homme pendu



Limodore



Orchis abeille



Orchis des marais



LES RÉSULTATS



Les plantes

Ptéridophytes—Fougères :

Doradille noir (*Asplenium adiantum-nigrum*)
Doradille des sources (*Asplenium fontanum*)
Rue des murailles (*Asplenium ruta-muraria* subsp. *ruta-muraria*)
Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*)

Érable champêtre *Acer campestre*
Érable de Montpellier *Acer monspessulanum* L. subsp. *monspessulanum*
Érable plane *Acer platanoides*
Érable sycomore *Acer pseudoplatanus*
Calamagrostide argentée *Achnatherum calamagrostis*
Acinos arvensis subsp. *arvensis*
Aethionema saxatile subsp. *saxatile*
Agrostis capillaris subsp. *capillaris*
Agrostide stolonifère *Agrostis stolonifera*
Alliaire *Alliaria petiolata*
Ail à tête ronde *Allium sphaerocephalon*
Guimauve officinale *Althaea officinalis*
Ambroisie élevée *Ambrosia artemisiifolia*
Amélanchier *Amelanchier ovalis*
Phalangère à fleurs de lys *Anthericum liliago*
Phalangère rameuse *Anthericum ramosum*
Flouve odorante *Anthoxanthum odoratum*
Anthriscus sylvestris subsp. *sylvestris* /
Muflier à larges feuilles *Antirrhinum latifolium*
Arabette de thalium *Arabidopsis thaliana*
Arabette dressée *Arabis auriculata*
Arabette poilue *Arabis hirsuta*
Arabette dressée *Arabis scabra*
Arabette tourette *Arabis turrata*
Sablina à feuilles de serpolet *Arenaria serpyllifolia*
Arrhenatherum elatius subsp. *elatius* /
Herbe à l'esquinancie *Asperula cynanchica*
Marguerite de la Saint-Michel *Aster amellus*
Astragale de Montpellier *Astragalus monspessulanus*

Pâquerette *Bellis perennis*
Bouleau verruqueux *Betula pendula*
Blackstonia perfoliata subsp. *perfoliata*
Brachypode des rochers *Brachypodium rupestre*
Brachypode des bois *Brachypodium sylvaticum*
Brize intermédiaire *Briza media*
Brome érigé *Bromus erectus*
Brome en grappe *Bromus racemosus*
Brome stérile *Bromus sterilis*
Bryone dioïque *Bryonia dioica*
Buphtalme oeil-de-bœuf *Buphthalmum salicifolium*
Buplèvre en faux *Bupleurum falcatum*
Buis commun *Buxus sempervirens*

Liseron des haies *Calystegia sepium*
Campanule carillon *Campanula medium*
Campanule à feuilles de pêcheur *Campanula persicifolia*
Capselle bourse-à-pasteur *Capsella bursa-pastoris*
Cardamine hérissée *Cardamine hirsuta*
Laïche printanière *Carex caryophylla*
Laïche glauque *Carex flacca*
Laïche de Haller *Carex halleriana*
Laïche des montagnes *Carex montana*
Laïche en épi *Carex spicata*
Laïche tomenteuse *Carex tomentosa*
Chardousse *Carlina acanthifolia* subsp. *Acanthifolia*
Carline commune *Carlina vulgaris*

Centaurée à panicule *Centaurea paniculata*
Céphalanthère à grandes fleurs *Cephalanthera damasonium*
Céraiste à pétales courts *Cerastium brachypetalum*
Céraiste aggloméré *Cerastium glomeratum*
Céraiste à 5 étamines *Cerastium semidecandrum*
Chérophylle penché *Chaerophyllum temulum*
Grande chélidoine *Chelidonium majus*
Chicorée amère *Cichorium intybus*
Cirse acaule *Cirsium acaule*
Cirse commun *Cirsium vulgare*
Clématite des haies *Clematis vitalba*
Vergerette du Canada *Conyza canadensis*
Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*
Coronilla minima subsp. *minima*
Noisetier *Corylus avellana*
Aubépine à deux styles *Crataegus laevigata*
Cuscute à petites fleurs *Cuscuta epithimum*
Chiendent pied-de-poule *Cynodon dactylon*

Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*
Carotte sauvage *Daucus carota*
Céillet sauvage *Dianthus sylvestris*
Cabaret des oiseaux *Dipsacus fullonum*
Inule fétide *Diurysia graveolens*
Dorycnium herbaceum subsp. *herbaceum*
Drave des murailles *Draba muralis*

Vipérine commune *Echium vulgare*
Épipactis rouge sombre *Epipactis atrorubens*
Éragrostis faux-pâturin *Eragrostis minor*
Vergerette annuelle *Erigeron annuus*
Drave printanière *Erophila verna*
Chardon Roland *Eryngium campestre*
Euphorbe petit-cyprès *Euphorbia cyparissias*
Euphorbe douce *Euphorbia dulcis* subsp. *Incompta*
Fusain d'Europe *Evonymus europaeus*

Fétuque roseau *Festuca arundinacea*
Fétuque des prés *Festuca pratensis*
Figuier commun *Ficus carica*
Frêne élevé *Fraxinus excelsior*
Orne *Fraxinus ornus*
Fumana ericoides subsp. *montana*
Fumana à tiges retombantes *Fumana procumbens*

Gaillet gratteron *Galium aparine*
Gaillet boréal *Galium boreale*
Gaillet glauque *Galium glaucum*
Gaillet oblique *Galium obliquum*
Genêt des teinturiers *Genista tinctoria*
Géranium pourpre *Geranium robertianum* subsp. *purpureum*
Geranium robertianum subsp. *robertianum*
Géranium à feuilles rondes *Geranium rotundifolium*
Géranium sanguin *Geranium sanguineum*
Lierre terrestre *Glechoma hederacea*
Globulaire commune *Globularia bisnagarica*
Globulaire à feuilles cordées *Globularia cordifolia*



LES RÉSULTATS



Les plantes

Lierre grimpant *Hedera helix*
Hélianthème jaune *Helianthemum nummularium*
Héliotrope d'Europe *Heliotropium europaeum*
Hellébore fétide *Helleborus foetidus*
Piloselle *Hieracium pilosella*
Hippocrepis à toupet *Hippocrepis comosa*
Coronille faux-séné *Hippocrepis emerus*
Hippophaë rhamnoides subsp. fluviatilis
Orge sauvage *Hordeum murinum*

Inule à feuilles de saule *Inula salicina*
Iris fétide *Iris foetidissima*
Jonc à fruits luisants *Juncus articulatus*
Jonc glauque *Juncus inflexus*
Genévrier commun *Juniperus communis*
Tabouret perfolié *Kandis perfoliata*
Cytise *Laburnum anagyroides*
Laitue vivace *Lactuca perennis*
Gesse printanière *Lathyrus vernus*
Liondent crépu *Leontodon crispus*
Liondent hispide *Leontodon hispidus*
Troëne *Ligustrum vulgare*
Lin purgatif *Linum catharticum*
Lin à feuilles menues *Linum tenuifolium*
Chèvrefeuille de Toscane *Lonicera etrusca*
Chèvrefeuille des haies *Lonicera xylosteum*
Lotier à feuilles ténues *Lotus glaber*
Lotier maritime *Lotus maritimus*
Luzule champêtre *Luzula campestris*
Luzule de printemps *Luzula pilosa*
Lysimaque commune *Lysimachia vulgaris*
Salicaria commune *Lythrum salicaria*

Pommier sauvage *Malus sylvestris*
Melampyrum nemorosum
Mélique ciliée *Melica ciliata*
Mélilot blanc *Melilotus albus*
Mélitte à feuilles de Mélisse *Melittis melissophyllum*
Néflier *Mespilus germanica*
Molinia caerulea subsp. arundinacea
Myosotis rameux *Myosotis ramosissima*

Oenanthe de Lachena *Oenanthe lachenalii*
Ophrys bourdon *Ophrys fuciflora*
Origan commun *Origanum vulgare*
Ornithogale des Pyrénées *Ornithogalum pyrenaicum*
Orobanche grêle *Orobanche*
Orobanche de la germandrée *Orobanche teucrii*
Rouvet blanc *Osyris alba*

Panic capillaire *Panicum capillare*
Pariétaire officinale *Parietaria officinalis*
Oeillet saxifrage *Petrorhagia saxifraga*
Petit boucage *Pimpinella saxifraga*
Pin noir d'Autriche *Pinus nigra subsp. nigra*
Pin sylvestre *Pinus sylvestris*
Pistachier térébinthe *Pistacia terebinthus*
Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*
Grand plantain *Plantago major*
Plantain moyen *Plantago media*
Pâturin des prés *Poa pratensis*
Polygala chevelu *Polygala comosa*
Polygala commun *Polygala vulgaris*
Sceau de salomon odorant *Polygonatum odoratum*
Peuplier commun noir *Populus nigra*
Tremble *Populus tremula*

Potentille printanière *Potentilla neumanniana*
Potentille dressée *Potentilla recta*
Bois de Sainte-Lucie *Prunus mahaleb*
Poirier sauvage *Pyrus pyraster*

Renoncule âcre *Ranunculus acris subsp. Friesianus*
Renoncule bulbeuse *Ranunculus bulbosus*
Rapistre rugueux *Rapistrum rugosum*
Robinier faux-acacia *Robinia pseudoacacia*
Rosier des chiens *Rosa canina*
Garance voyageuse *Rubia peregrina*
Fragon, Petit houx *Ruscus aculeatus*

Grande pimprenelle *Sanguisorba officinalis*
Saponaire faux-basilic *Saponaria ocyroides*
Saxifrage à trois doigts *Saxifraga tridactylites*
Choin noirâtre *Schoenus nigricans*
Orpin blanc *Sedum album*
Orpin à feuilles serrées *Sedum dasyphyllum*
Orpin blanc jaunâtre *Sedum sediforme*
Orpin reprise *Sedum telephium*
Joubarbe des toits *Sempervivum tectorum*
Séneçon à feuilles de roquette *Senecio erucifolius*
Séneçon commun *Senecio vulgaris*
Sésélie annuelle *Seseli annuum*
Séséli annuel *Seseli annuum subsp. Annuum*
Seslérie blanchâtre *Sesleria caerulea*
Silaüs des prés *Silaum silaus*
Silène nutans *Silene nutans*
Silène cure-oreille *Silene otites*
Moutarde blanche *Sinapis alba*
Douce amère *Solanum dulcamara*
Alouchier *Sorbus aria*
Alisier des bois *Sorbus torminalis*
Sporobole fertile *Sporobolus indicus*
Épiaire officinale *Stachys officinalis*
Épiaire droite *Stachys recta*

Tamier commun *Tamus communis*
Tanaïse en corymbe *Tanacetum corymbosum*
Dent de lion *Taraxacum campyloides*
Germandrée botryde *Teucrium botrys*
Germandrée petit-chêne *Teucrium chamaedrys*
Germandrée des montagnes *Teucrium montanum*
Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos*
Tragopogon *Tragopogon pratensis subsp. orientalis*
Trèfle intermédiaire *Trifolium medium*
Trèfle des montagnes *Trifolium montanum*
Trèfle rougeâtre *Trifolium rubens*
Trinie commune *Trinia glauca*
Trisète commune *Trisetum flavescens*
Arabette glabre *Turritis glabra*

Ortie dioïque *Urtica dioica*

Valériane carénée *Valerianella carinata*
Véronique des champs *Veronica arvensis*
Véronique hédérifolia *Veronica hederifolia subsp. hederifolia*
Véronique de Perse *Veronica persica*
Viorne mancienne *Viburnum lantana*
Vesce des buissons *Vicia dumetorum*
Vesce hérissée *Vicia hirsuta*
Vesce à feuilles étroites *Vicia sativa subsp. nigra*
Dompte-venin *Vincetoxicum hircundinaria*
Violette hérissée *Viola hirta*
Violette odorante *Viola odorata*

Les Hot-spots de la biodiversité

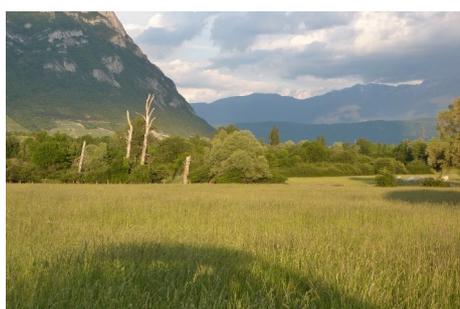
Les nouveaux inventaires réalisés pour cet atlas ainsi que ceux déjà existants permettent de mettre en valeur certaines zones de la commune jusqu'alors méconnues.

Pour réaliser cette carte, l'ensemble des espèces protégées, ayant un statut ZNIEFF Rhône-alpes (déterminant, déterminant avec critères et complémentaire) ainsi que les espèces sur la Liste rouge Rhône Alpes ou Française sont rassemblées. Les espèces utilisées sont à mettre en valeur dans la protection de la biodiversité de la commune car ce sont des espèces en déclin dans la région ou en France. Par exemple, on trouve des oiseaux comme la Huppe fasciée et l'Hirondelle rustique. Des papillons comme l'Apollon et le Cuivré des Marais et des espèces d'Orchidées.

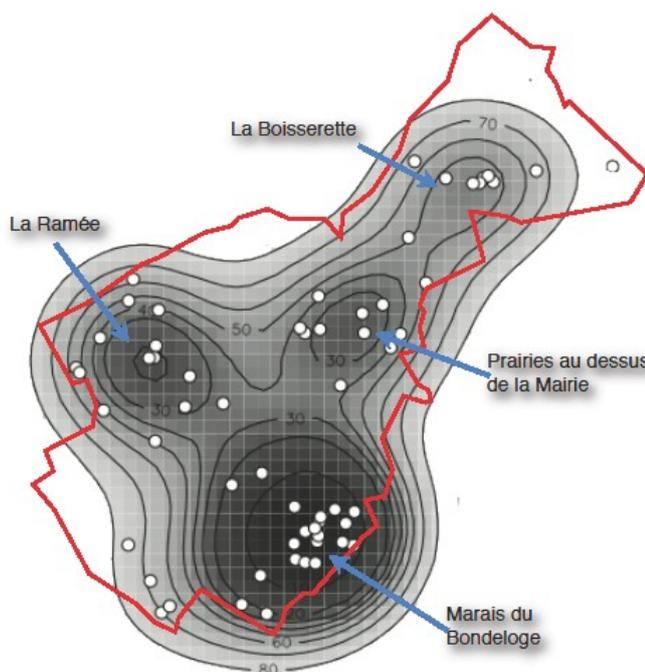
Certains milieux comme le Marais du Bondeloge et le secteur de la Boisserette sont connus pour être des milieux favorables à la biodiversité. Néanmoins, d'autres espaces comme les prairies de fauches et de pâturage de la Ramée et les prairies au dessus de la mairies étaient des zones dont la biodiversité était méconnue et sous estimée. Cette cartographie permet de mettre en valeur ces milieux et d'adapter les mesures de gestion, de préservation et d'intensifier les prospections dans ces secteurs.



Prairies de la Ramée



Marais du Bondeloge



Prairies au dessus de la mairie



La Boisserette

Préconisation pour la gestion de notre patrimoine naturel :

Les vieux arbres :

Le classement de certains arbres à cavités ou arbres mort en EBC pourrait être une solution pour la conservation du patrimoine écologique de la commune. Une révision du PLU en cours serait alors nécessaire afin de le mettre à jour et de prendre en compte les nouvelles données écologiques dans les documents d'urbanisme de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré. De plus, une révision du PLU permettrait de mettre en avant les zones de « Hot-spot » de la biodiversité sur Saint-Jeoire-Prieuré, jusque là méconnues. Ainsi, ces zones ne pourraient pas être construites ou détériorées.

Les prairies :

Concernant les prairies de fauche, la fauche tardive permet de préserver les espèces ayant une floraison tardive et de permettre une meilleure diversité de la prairie. Cela favorise les espèces de papillons, d'abeilles et mêmes d'oiseaux et chauve-souris se nourrissant de nectar. Une convention avec la chambre d'agriculture pourrait être mise en place afin de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité de leurs champs.

Les chiroptères :

Certaines espèces de Chauves-souris peuvent gîter dans les bâtiments. Depuis plusieurs années, les rénovations du bâti ancien condamnent un grand nombre de gîtes. Afin de les préserver et de vivre en bonne entente avec elles, quelques précautions peuvent être prises, simples et efficaces elles permettent d'aider à la préservation de la biodiversité locale. Afin de faciliter leur accès dans les cavités des édifices, éviter de les boucher avec des grillages et de les éclairer. Si des aménagements anti-pigeons s'imposent, laisser libre un petit orifice. Les Chauves-souris sont incapables de créer ou d'agrandir des cavités existantes et ne détériorent en aucun cas les édifices. A l'intérieur des granges ou autres bâtiments, certaines chauves-souris gîtent à l'intérieur de micro-cavités dans les poutres par exemple. Le traitement des charpentes contre les insectes xylophages est dévastateur pour les populations de chauves-souris. Ces produits toxiques empoisonnent les animaux par inhalation ou ingestion via le pelage. Des solutions biologiques existent afin de traiter sa charpente sans affecter les communautés de chiroptères. Pour plus d'information, consulter la plaquette du Groupe Chiroptère Rhône-Alpes, détaillant toutes les solutions, astuces et rassemblant des informations sur les modes de vies de nos amis ailés.

Le Marais du Bondeloge :

L'inscription du Marais et des zones humides comme sites d'intérêts communautaires de Chambéry métropole serait une avancée dans la protection et la mise en valeur de ces milieux.

La commune de Saint-Jeoire-Prieuré et le Conservatoire Patrimoine Naturel de Savoie ont acquis des zones du marais du Bondeloge pour faciliter les actions d'inventaire et de gestion dans cet espace. De conventions d'usages ou des contractualisations agricoles peuvent suffire pour l'entretien de la végétation.

De plus, la commune de Saint-Jeoire-Prieuré souhaite valoriser ce site en tant que lieu de découverte de la faune et flore locale, mais aussi pour la sensibilisation au corridor biologique. Ce site pourrait alors devenir un site moteur dans la région et précurseur en matière de découverte de la nature et des actions de préservation comme les trames écologiques.

Les arrêtés de protection du biotope (APB) ont pour objectif la préservation des milieux naturels, souvent exploités par l'homme, nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Des mesures d'interdiction et de réglementation des activités pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique de ce milieu peuvent être mises en place. Ces restrictions visent le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent. Ces arrêtés ne comportent pas de plans de gestion et de suivi des milieux, néanmoins des notifications peuvent être mises en place pour adapter la protection des sites par rapport à des modifications des contraintes du milieu, de l'environnement ou des enjeux écologiques. Le marais du Bondeloge fait l'objet d'une procédure de classement en APB. Une notice de gestion du Marais et des zones humides est en cours d'élaboration afin de permettre une conservation de cette zone humide et des espèces associées.



En savoir plus sur...



Les papillons :

<http://www.lepinet.fr>

Les inventaires en France :

<http://viginature.mnhn.fr>

Les ABC et la biodiversité :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-biodiversité,4247-.html>

<http://www.natura2000.fr>

La protection des espèces :

<http://www.uicn.fr>

Avec la participation de :

Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS)
Francoz Philippe
Krieg-Jacquier Régis (Sympetrum)
Rayé Gilles
Sousbie Olivier (Groupe Chiroptère Rhône-Alpes)

Crédits photographiques :

Hatay Marie
Rayé Gilles